

Syndicat Intercommunal d'Énergie
du Département de la Haute-Saône

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



COLOMBE-LES-VESOUL - Installation photovoltaïque



SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT

p. 4

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

p. 5

LE FONCTIONNEMENT

p. 7

- Le comité syndical
- Le bureau syndical
- Le conseil d'exploitation de la régie des EnR
- Les commissions

LES SERVICES

p. 11

LES COMPTES

p. 14

- Le budget principal
- Le compte administratif
- Les budgets annexes

LES RÉSEAUX-SECS

p. 23

- La concession d'électricité
- L'éclairage public
- Les réseaux de télécommunication
- Les concessions de gaz

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

p. 40

- La maîtrise de l'énergie
- Les groupements d'achat d'énergies
- Les énergies renouvelables

L'ÉLECTRO- MOBILITÉ

p. 56

EDITO



Nous continuons l'accompagnement des collectivités dans la réalisation d'études de faisabilité pour des projets bois énergie et photovoltaïques. Dix projets de réseaux de chaleur avec chaufferies biomasse sont en cours. Ces initiatives contribuent à réduire notre dépendance aux énergies fossiles et à valoriser nos ressources locales.

Deux projets phares illustrent notre engagement dans les centrales photovoltaïque au sol : le Parc des Roches Bleues à Courchaton qui devrait entrer en exploitation fin 2025 et le Grand Plain de Soleil à Chaux-la-Lotière actuellement en instruction. Ces deux projets développés par notre SEM Côte-d'or Énergies démontre notre capacité à mobiliser des interlocuteurs locaux pour des initiatives énergétiques durables.

Le SIED 70 a pris une participation dans la société HEMERE, destinée à développer des installations photovoltaïques en toiture en mode tiers-investissement. Cette initiative, menée en partenariat avec SEDIA, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole de Franche-Comté, et les Syndicats d'Énergie du Doubs et du Jura, renforce notre engagement dans le développement des énergies renouvelables à grande échelle.

La mobilité électrique reste un axe stratégique pour le SIED 70. Nous disposons de 43 bornes de recharge accélérées et 9 bornes rapides dans le département. Ces infrastructures, accessibles 24h/24 et 7j/7, répondent aux besoins croissants des usagers de véhicules électriques et contribuent à la réduction des émissions de CO₂.

Enfin, le SIED 70 a également montré son engagement envers les initiatives solidaires avec la signature d'une convention avec l'association Électriciens Sans Frontières pour soutenir financièrement le projet « Urgence solidarité Ukraine ». Cette démarche reflète notre volonté d'apporter une aide concrète aux populations touchées par les crises humanitaires.

En 2024, le SIED 70 a une fois de plus démontré son rôle central dans la transition énergétique et le développement des infrastructures en Haute-Saône. Nos efforts pour moderniser les réseaux, promouvoir les énergies renouvelables, améliorer l'éclairage public et développer la mobilité électrique témoignent de notre engagement envers un avenir énergétique durable. Nous continuerons à innover et à collaborer avec les collectivités et les entreprises locales pour construire ensemble un département vertueux et résilient en valorisant les ressources présentes sur notre territoire.

Jean-Marc JAVAUX

Président

En 2024, le SIED 70 a poursuivi sa mission essentielle de soutien aux collectivités locales dans le domaine de l'énergie. Cette année a été marquée par des avancées significatives et des initiatives ambitieuses, reflétant notre engagement continu en faveur de la transition énergétique et de la modernisation des infrastructures de réseaux énergétiques.

Nous avons consacré des efforts conséquents à l'amélioration des réseaux électriques. Ainsi, 8 163 millions d'euros ont été engagés dans ce secteur, incluant des projets de renforcement, de sécurisation, d'extension et d'enfouissement des réseaux. Ces travaux visent à garantir une alimentation électrique fiable et à réduire les interruptions de service.

Le début d'année a vu la mise en place d'un nouveau plan pluriannuel d'investissements (PPI) avec Enedis pour la période 2024-2027. Ce plan prévoit des investissements de 7 millions d'euros sur quatre ans, visant à améliorer et moderniser les infrastructures électriques sur l'ensemble du territoire. Ce partenariat renforcé avec Enedis permettra de répondre aux besoins croissants en énergie décarbonée et d'assurer une distribution électrique plus efficace et résiliente.

Notre syndicat a acté un Plan Sobriété Énergétique 2025-2027, doté d'un million d'euros par an pendant trois ans. Ce plan vise à aider les communes à faire face à l'échéance du 24 février 2027, qui verra la fin de la vente des lampes SHP. Ce programme est essentiel pour soutenir les collectivités dans leurs efforts de modernisation de l'éclairage public.

La transition énergétique reste au cœur de nos priorités. En 2024, nous avons signé un Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) avec l'ADEME, permettant le développement de 20 projets d'énergies renouvelables. Ces projets, financés à hauteur de 4,3 millions d'euros, illustrent notre volonté de promouvoir des solutions énergétiques durables.



LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

Le 17 janvier 2024, le Bureau Syndical autorise le Président à signer un **Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT) avec l'ADEME**. Ce contrat d'une durée de 4 ans, porte sur une délégation de crédits de plus de **4,3 M€**. Il contribue au développement d'une vingtaine de projets dont 16 installations bois énergie et 4 installations de géothermie.

Le même jour, le guide des aides du syndicat est revu dans son ensemble afin d'intégrer, d'une part, les **nouvelles dispositions du Code de l'Énergie** qui supprime la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme pour la part extension de réseau d'électricité, et d'autre part, la possibilité de mise à disposition des services du SIED 70 auprès de ses adhérents pour **l'étude et la réalisation de projets relatifs à la maîtrise de l'énergie ou la production d'énergies renouvelables**.

Le 6 mars 2024, le SIED 70 co-anime, avec Grdf, GEG, Biogaz Val de Saône et les 3 principales fédérations de transport routier, une réunion d'information et de sensibilisation ayant pour but **l'émergence d'une station d'avitaillement multi énergies à Vesoul**.

Le 27 mars 2024, le Comité Syndical approuve la convention de partenariat avec la SEM Côte-d'Or Énergies, la commune de Chaux-la-Lotière, la commune de Boulton et la Communauté de Communes du Pays Riolois pour la création d'un **parc photovoltaïque au sol d'une puissance entre 3 et 6 MW**.

Au cours de la même séance, il valide les modifications de la SAS « le Parc des Roches Bleues » qui porte le **projet de la centrale photovoltaïque au sol de Courchaton** afin de permettre la participation des citoyens à ce projet.

Enfin, le même jour est instaurée une **prime de pouvoir d'achat exceptionnelle à destination du personnel du SIED 70**, versée en une fois avec le salaire de mai 2024.

Le 3 mai 2024, le SIED 70 participe au **1er salon des Maires et des Élus de Haute-Saône à Vesoul**.

Au cours de cette manifestation, le SIED 70 signe une convention de partenariat avec la COFOR pour la **défense, la promotion et le développement de la biomasse forestière dans une logique de filière courte**.

Dans la même journée, il entérine les négociations menées avec Enedis portant sur le **Plan Pluriannuel d'Investissement du concessionnaire et la convention dite « article 8 »** sur le financement des **dissimulations de réseaux d'électricité** avec la signature de cette convention d'une part, et de **l'avenant au contrat de concession** actant d'un **objectif d'investissement de 7 millions d'euros sur 4 ans** pour le concessionnaire d'autre part.

Le 5 juin 2024, le Comité Syndical approuve également les prises de participation de la SEM Côte-d'Or Énergies dans une **SAS dédiée au développement de stations multi énergies GNV/BIOGNV, électrique et hydrogène** en partenariat avec d'autres SEM issues de syndicats d'énergie.

Dans le même temps, l'assemblée approuve la participation du SIED 70 à une SAS (plus tard appelée « HEMERE ») destinée à **développer des installations photovoltaïques de puissance inférieure à 500 kWc**, en tiers investisseur, en partenariat avec SEDIA, la Banque des Territoires, le Crédit Agricole de Franche-Comté et les syndicats d'énergie du Doubs et du Jura.

Du 26 au 28 juin 2024, le SIED 70, en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté, le Grand Besançon et les autres adhérents à la FNCCR du département du

Doubs, a contribué et participé au **39ème Congrès national de la FNCCR à Micropolis – Besançon**.

Le 3 juillet 2024, le Bureau Syndical décide d'ouvrir la possibilité d'un accompagnement des adhérents par les services du SIED 70 pour des projets d'**autoconsommation collective** suite à la demande de la commune de Saint-Loup-sur-Semouse et la communauté de communes du Triangle Vert.

Au cours de cette même séance, le Bureau Syndical autorise la signature d'une convention, d'une durée de 3 ans, avec l'association Électriciens Sans Frontières dans le but de **l'aider financièrement dans le cadre du projet « Urgence solidarité Ukraine »**.

Le même jour, le Bureau syndical décide d'adhérer au service **« Prévention et accompagnement au maintien dans l'emploi »** du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Haute-Saône.

Le 25 septembre 2024, en partenariat avec l'AFTRAL, GRT gaz, GRDF, le SICECO et le SYDESL, le Bureau Syndical autorise la participation du SIED 70 au financement d'un **Animateur Mobilité Transition Énergétique Bourgogne-Franche-Comté**. Il accompagne les acteurs économiques, ayant des véhicules lourds, pour leur apporter une expertise sur le GNV/bio GNV-Hydrogène-Électricité-Biocarburants.

Le 27 septembre 2024 marque le démarrage de la **construction de la chaufferie bois et du réseau de chaleur d'Apremont**, première d'un **programme de construction de 10 chaufferies** entamé par le SIED 70.

Le 13 novembre 2024, le Bureau Syndical autorise les communes sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas l'accise de l'électricité à accéder à la **maintenance de l'éclairage public** mise en place par le Syndicat, en excluant cependant le géoréférencement des réseaux sensibles et le suivi réglementaire des DT-DICT.

Par ailleurs, il décide la mise en œuvre du plan **« Sobriété Éclairage Public 2025-2027 »** doté de 1 million d'euros par an pendant 3 ans pour aider les communes à faire face à l'échéance du 24 février 2027 qui verra la fin de la vente des lampes SHP.

Le même jour, le **financement du dispositif « Les Générateurs »** destiné à accompagner les collectivités dans leurs grands projets de **production d'électricité d'origine photovoltaïque ou éolienne** est validé jusqu'en 2027, au travers d'une convention cadre de financement qui regroupe les 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

Le 30 novembre 2024, le Comité Syndical **rejette la partie patrimoniale du Compte-Rendu annuel d'activités d'Enedis**. Au cours de cette même séance, l'assemblée entérine la création et la participation du SIED 70 à la SAS **« Le Grand plain de Soleil »** pour la **construction et l'exploitation de la centrale photovoltaïque au sol de Chaux-la-Lotière**.

Devant l'évolution des activités du SIED 70, qui s'accompagne d'un accroissement du nombre d'agents et des budgets, le Comité syndical valide la création d'un **poste de Directeur Général Adjoint** afin de seconder et de suppléer, le cas échéant, le Directeur Général des Services dans ses diverses fonctions. Il avait auparavant, le 5 juin 2024, pérennisé un poste de **technicien chargé d'exploitation des réseaux secs** pour faire face à la demande des collectivités dans le domaine de la maintenance de l'éclairage public.



Réunion du Comité Syndical - 20/03/2024

FONCTIONNEMENT

LE COMITÉ SYNDICAL

Au 31 décembre 2024, conformément aux conditions fixées par les statuts du Syndicat, le Comité Syndical est composé de **598 membres** représentant :

- Toutes les communes du département
- Les Communautés de Communes du Val Marnaysien et du Pays de Villersexel qui ont pris la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité »

Il convient de rappeler que, d'une part, le Comité ne peut délibérer valablement lors de sa première convocation si le quorum, fixé à 300, n'est pas atteint (les pouvoirs n'étant pas pris en compte dans le calcul du quorum) et, d'autre part, lors de la 2ème réunion, les membres du Comité, convoqués à au moins 3 jours d'intervalle, peuvent délibérer sans condition de quorum.

RÉUNIONS DE 2024

20 mars 2024 : 202 membres présents
quorum non atteint
(49 délégués à la 2ème réunion le 27 mars 2024).

29 mai 2024 : 159 membres présents
quorum non atteint
(53 délégués à la 2ème réunion le 5 juin 2024).

26 novembre 2024 : 154 membres présents
quorum non atteint
(40 délégués à la 2ème réunion le 30 novembre 2024).

LE BUREAU SYNDICAL

Le Bureau Syndical du SIED 70 est composé de 17 membres au 31 décembre 2024 :

PRÉSIDENT :
Jean-Marc JAVAUX, délégué de FROTEY-LES-VESOUL

VICE-PRÉSIDENTS :
1er vice-président : Pascal GAVAZZI, délégué de LURE
2ème vice-présidente : Marie BRETON, déléguée de GRAY
3ème vice-président : Philippe COMBROUSSE, maire et délégué de MONTIGNY-LES-VESOUL
4ème vice-président : André GAUTHIER, maire et délégué de CHANCEY

SECRÉTAIRE :
Daniel NOURRY : délégué de MAGNY-VERNOIS

SECRÉTAIRE ADJOINTE :
Viviane CARSANA : déléguée de VAIVRE-ET-MONTOILLE

MEMBRES :
Yves PELLETIER : délégué de NANTILLY
André MARTHEY : maire et délégué de MOIMAY
Magalie ROSE : déléguée de ORMOICHE

Virginie LUTHRINGER : déléguée de LURE
Denis DAGOT : délégué de VORAY-SUR-L'OGNON
Frédéric GUIBOURG : délégué de RIOZ
Ludovic TABIS : délégué de AILLEVILLERS-ET-LYAUMONT
Patrick NECTOUX : délégué de LARIANS-ET-MUNANS
Jean-Noël CHAMBON : délégué de BROYE LES-LOUP-VERFONTAINE
Jean-Luc BRULE : maire et délégué de BASSIGNEY

RÉUNIONS DE 2024

17 janvier 2024
13 mars 2024
24 avril 2024
03 juillet 2024
25 septembre 2024
13 novembre 2024

LE CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA RÉGIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La Régie a été créée par le Comité Syndical, lors de sa séance du 28 mars 2007, avec la simple autonomie financière.

Son Conseil d'exploitation est composé de :
Jean-Marc JAVAUX, (Président), Pascal GAVAZZI, Marie BRETON, Philippe COMBROUSSE et André GAUTHIER, (membres).

Cette régie a en charge la gestion des chaufferies de Scey-sur-Saône, Gy et Marnay.

RÉUNIONS DE 2024

17 janvier 2024
13 mars 2024
24 avril 2024
25 septembre 2024
13 novembre 2024



Les délibérations prises par ces instances sont disponibles sur www.sied70.fr (rubrique Infos communes). Elles retracent l'ensemble des décisions adoptées au cours de cette année par le Comité, le Bureau et le Conseil d'Exploitation de la Régie des Énergies Renouvelables.

LES COMMISSIONS

La commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) créée conformément aux dispositions de l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales est présidée par le Président du SIED 70 et comprend des membres du Comité Syndical, des représentants d'associations locales et le cas échéant, en fonction de l'ordre du jour, de personnes qualifiées avec voix consultative.

La désignation des représentants par les associations locales est la suivante : AMF 70, AMR 70, CLCV de Franche-Comté (Consommation, Logement et Cadre de Vie), Haute-Saône Nature Environnement, GAÏA Energies (Association Nord Franc-Comtoise pour la promotion des Énergies Renouvelables), ADERA (Association de Développement des Énergies Renouvelables et Alternatives), COFOR 70 (Association des communes forestières), AVERE France (Association pour le développement de la Mobilité Électrique) et BFCME (Bourgogne Franche-Comté Mobilité Électrique).

La commission consultative paritaire de l'énergie

La commission consultative paritaire de l'énergie prévue dans le cadre de la loi 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) est constituée d'un représentant de chacun des 18 EPCI de Haute-Saône et donc de 18 délégués du Syndicat. Elle doit coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et faciliter l'échange de données.

RÉUNION DE 2024

22 février 2024

RÉUNION DE 2024

16 octobre 2024

Les autres commissions

Le Comité syndical du 24 octobre 2020 a instauré les 4 commissions ci-après :

Président	Les commissions du SIED 70
1er Vice-Président délégué, M. Pascal GAVAZZI	Economies d'énergie, Performance énergétique et Énergies Renouvelables
2ème Vice-Présidente déléguée, Mme Marie BRETON	Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat
3ème Vice-Président délégué, M. Philippe COMBROUSSE	Travaux <i>(sur les réseaux de distribution publique d'électricité, les installations communales d'éclairage public et de génie civil de communications électroniques)</i>
4ème Vice-Président délégué, M. André GAUTHIER	Concessions et IRVE <i>(Installations de Recharge pour Véhicules Électriques et hybrides rechargeables)</i>

Commission « Économies d'énergie, Performance énergétique, Énergies Renouvelables »

RÉUNION DE 2024

18 septembre 2024

Commission « Finances, Communication, Affaires Générales et évolution des statuts du Syndicat »

RÉUNIONS DE 2024

13 mars 2024
13 novembre 2024

Commission « Travaux »

RÉUNIONS DE 2024

17 janvier 2024
06 novembre 2024

Commission « Concessions et IRVE »

RÉUNION DE 2024

21 février 2024



Les présentations et comptes rendus des réunions de chaque commission sont disponibles sur www.sied70.fr (rubrique SIED 70 / Commissions).



LES SERVICES

Formation initiation incendie aux agents - 26/09/2024

Selon le tableau des effectifs, les services du SIED 70 sont composés au 31 décembre 2024 de **28 agents**, dont 3 agents à temps partiel, et 8 postes non pourvus.

Durant l'année, le Comité syndical a délibéré valablement pour la **création et la suppression des postes** suivants :

- Création d'un poste de Directeur général adjoint
- Suppression de deux postes d'ingénieur
- Création d'un poste de chargé d'exploitation des réseaux-secs
- Suppression d'un poste à temps non complet de 12h d'adjoint technique principal 1ère classe
- Création d'un poste de technicien principal 2ème classe

Les mouvements de personnel de l'année 2024 ont été marqués par **2 départs et la prolongation d'un apprenti en alternance en master.**



Pyramide des âges

28

agents composent les services du SIED 70

42

moyenne d'âge des agents

126

jours de formation dispensés

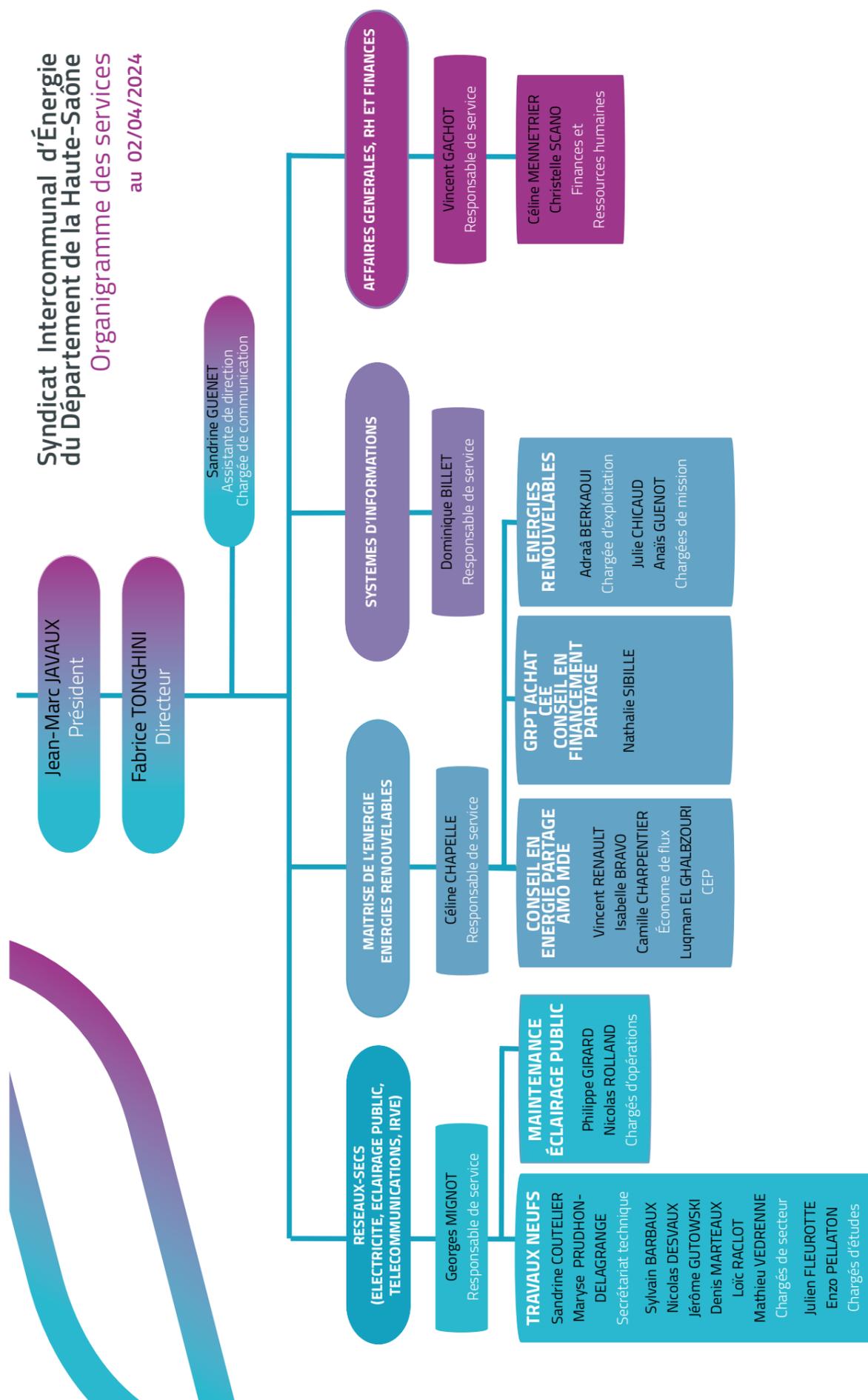
63,5

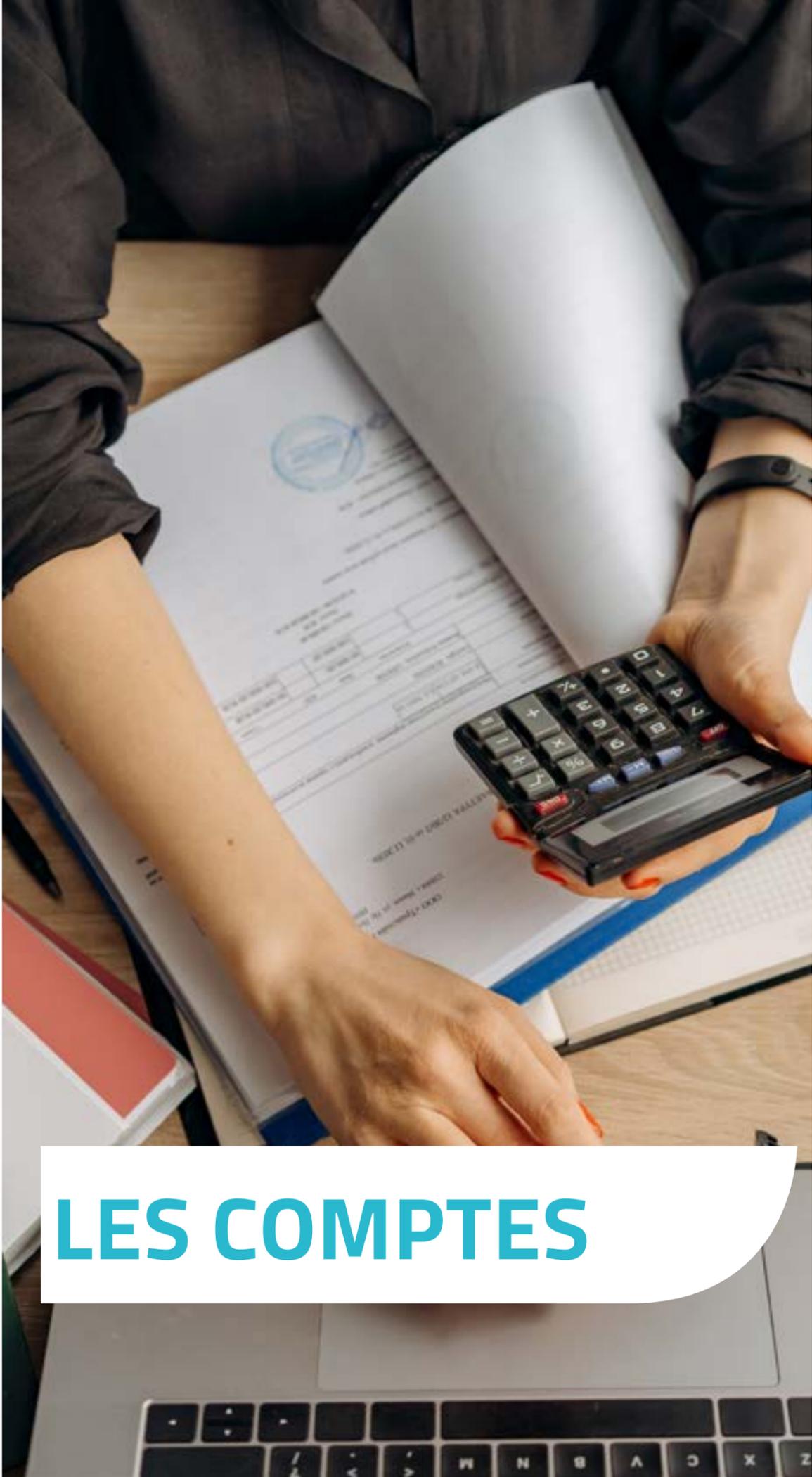
jours d'arrêt maladie

Grade	Catégorie			Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP			Emplois budgétaires				
	A	B	C	Titulaires et stagiaires	Contractuels embauchés permanents	Contractuels embauchés non permanents	Total	Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	Contractuels embauchés non permanents	TOTAL
Directeur général des services	1			1			1	1			1
Directeur général adjoint											1
Attaché principal	1				1		1	1			1
Rédacteur principal 2ème classe		1		1			1	1			1
Rédacteur		1		1			1	2			2
Adjoint administratif principal 1ère classe			1	1			1	1			1
Adjoint administratif principal 2ème classe			2	1,9			1,9	3			3
Adjoint administratif			1	1			1	1			1
Ingénieur hors classe*	1			1			1	1			1
Ingénieur principal	2			1	1		2	2			2
Ingénieur							0	0			0
Technicien principal 1ère classe		3		2,8			2,8	3			3
Technicien principal 2ème classe		5		3			3	6			6
Technicien		8		2	5,8		7,8	10			10
Adjoint technique principal 1ère classe							0	2			2
Total	8	10	4	18,7	19,8	0	27,5	39	0	8	26

Tableau des effectifs au 31 décembre 2024

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
Organigramme des services au 02/04/2024



A close-up photograph of a person's hands using a black calculator over a stack of financial documents. The documents appear to be budgetary or accounting records, with some text and tables visible. The person is wearing a dark long-sleeved shirt and a black watch on their left wrist. The background is slightly blurred, showing a desk and a laptop keyboard at the bottom.

LES COMPTES

LE BUDGET PRINCIPAL

Le résultat de clôture de 2024 du budget principal laisse apparaître un excédent d'investissement de 3 584 655,05 € et un excédent de fonctionnement de 6 137 662,03 €, soit un excédent budgétaire global de 9 722 317,08 €.

Ce résultat est à compléter des restes à réaliser qui présentent un solde négatif de 4 173 393,27 €.

Les points clés en 2024 (dépenses et recettes réelles) :

En fonctionnement

Des dépenses de fonctionnement stables, 5 709 k€ en 2023 pour 5 750 k€ en 2024.

- Des subventions aux budgets annexes non effectuées, permettant de compenser l'augmentation de la masse salariale de +173 k€ liée notamment à l'augmentation du Glissement Vieillesse Technicité.
- Une augmentation de +242 k€ des amortissements, compensée par une augmentation des quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat de +241 k€.

Les recettes de la section de fonctionnement en baisse de -1 433 k€, 6 200 k€ en 2023 pour 4 767 k€ en 2024.

- Augmentation des remboursements de personnel des budgets annexes (en lien avec l'augmentation de leur activité) de l'ordre de 32 % (+75 k€).
- Baisse attendue du versement de l'accise sur l'électricité de -1 116 k€. En effet, 2023 avait fait l'objet d'une part d'un trimestre récupéré par rattrapage et d'autre part de remboursements tardifs des fournisseurs dus au titre de l'exercice 2022. L'accise sur l'électricité est désormais versée mensuellement via la DDFIP.
- Baisse des produits des cessions. En 2023, la cession du bâtiment de Vaivre-et-Montoille avait augmenté les recettes de +400 000 €.

En investissement

Des dépenses d'investissement en hausse de +820 K€ : 12 218 k€ en 2023 pour 13 038 k€ en 2024.

- Augmentation des subventions versées aux communes, + 169 k€.
- Augmentation des travaux sous mandats d'éclairage public, + 209 k€.
- Augmentation des travaux sous mandats de génie civil, + 100 k€.

Des recettes d'investissements en hausse (hors excédents de fonctionnement capitalisés) de + 2 552 k€ en raison d'une intensification des demandes d'acompte avant le solde de l'opération (2 100 k€).

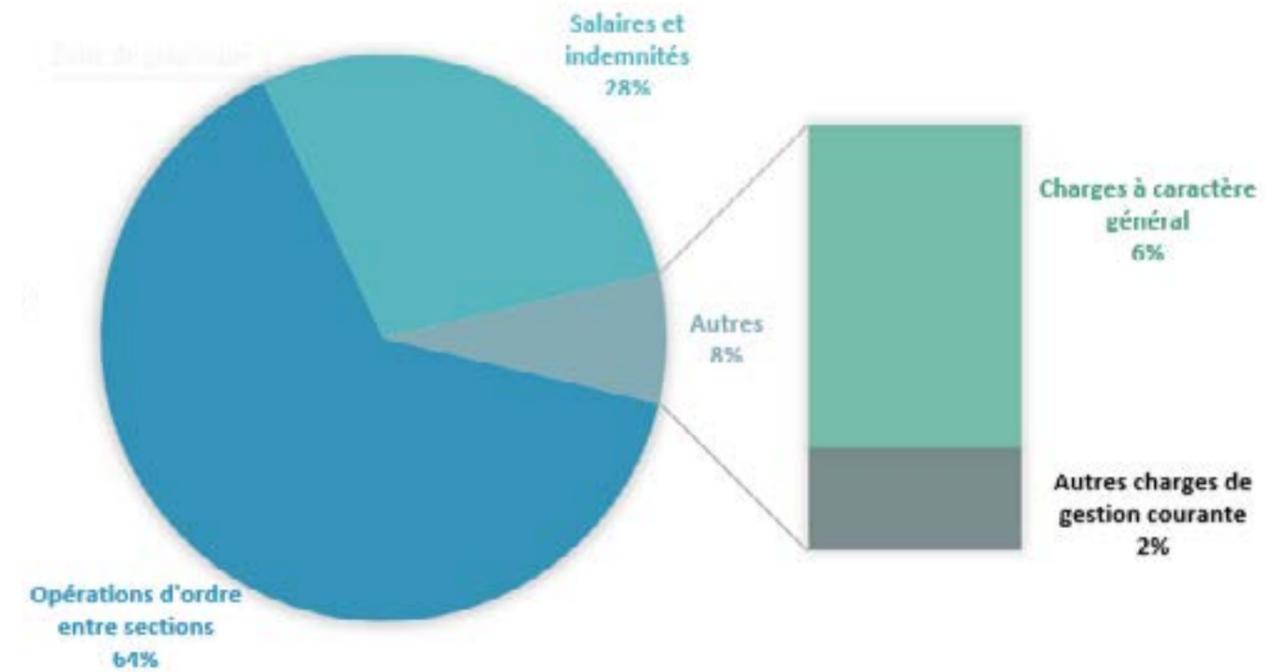
Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Opérations d'ordre entre sections	3 697 849	64%
Salaires et indemnités	1 628 723	28%
Charges à caractère général	322 031	6%
Autres charges de gestion courante	101 524	2%
Total	5 750 127	100%

Recettes		
	€	%
Excédent antérieur reporté	4 253 831	36%
Opérations d'ordre entre sections	2 867 537	24%
Atténuations de charges	24 046	0,2%
Produits des services	308 716	3%
Impôts et taxes	3 538 764	30%
Dotations, subventions et participations	3 280	0,03%
Autres produits de gestion courante	835 677	7%
Produits exceptionnels	55 938	0,5%
Total	11 887 789	100%

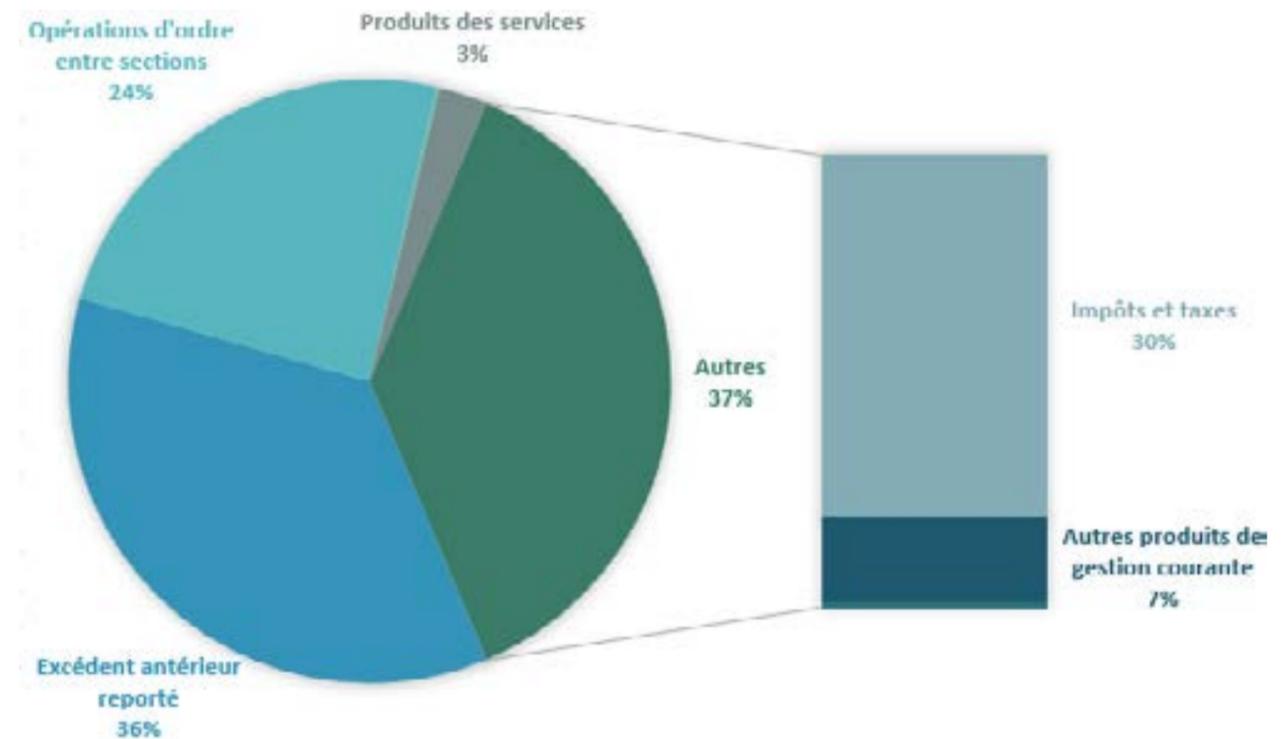
L'investissement

Dépenses		
	€	%
Opérations d'ordre entre sections	2 867 537	18%
Travaux d'électrification	7 164 880	45%
Investissements sous mandats	2 836 267	18%
Subventions aux communes	2 213 628	14%
Participations	250	0,002%
Immobilisations financières	628 488	4%
Immobilisations hors travaux	86 261	1%
Subventions d'investissement	108 698	1%
Total	15 906 008	100%

Recettes		
	€	%
Excédent antérieur reporté	1 593 366	8%
Opérations d'ordre entre sections	3 697 849	19%
Dotations, fonds divers et réserves	2 512 480	13%
Subventions d'investissement reçues	7 222 070	37%
Participations et créances rattachées	30	0,0002%
Remboursements d'investissements sous mandats	4 375 285	22%
Immobilisations, études et subv. d'équip. versés	86 848	0,45%
Immobilisations financières	2 735	0,01%
Total	19 490 664	100%



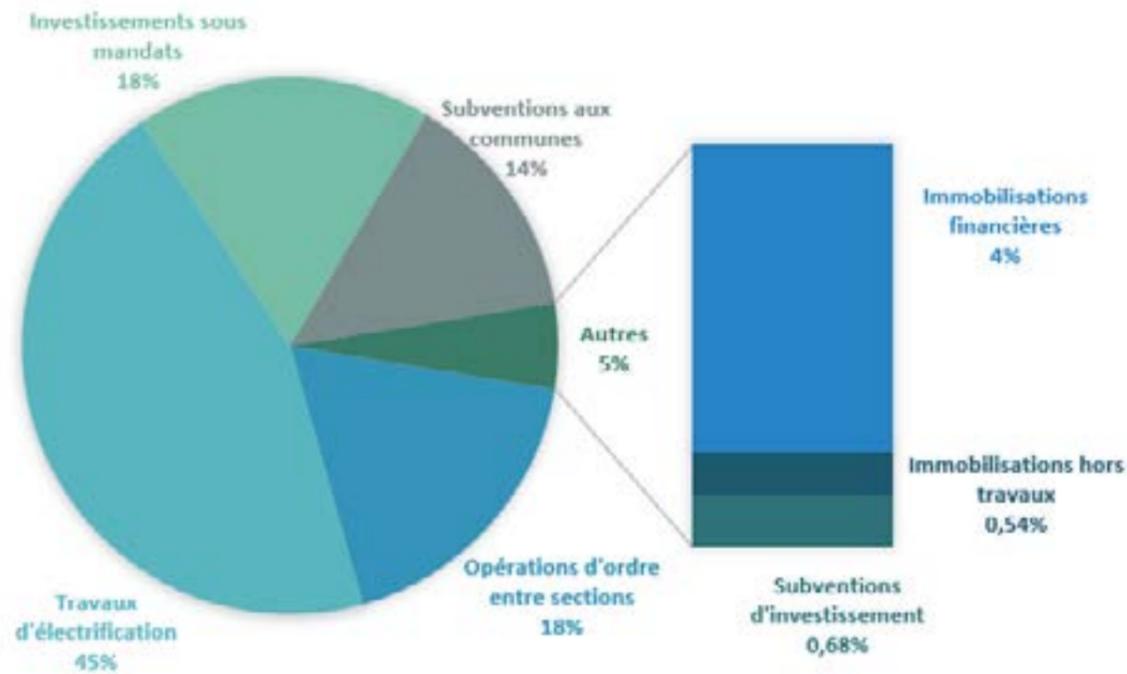
Les dépenses de fonctionnement



Les recettes de fonctionnement

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget « Conseil »

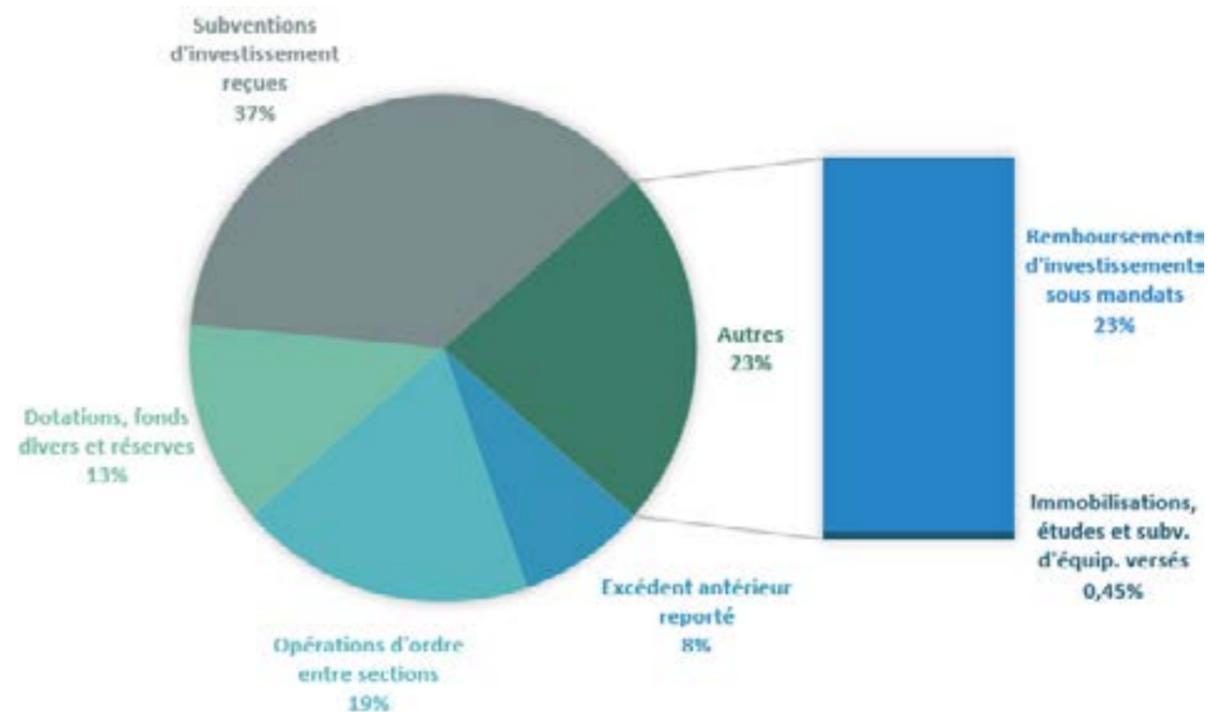


Les dépenses d'investissement

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Personnel affecté	135 689	100%
Total	135 689	100%

Recettes		
	€	%
Excédent antérieur reporté	9 092	7%
Dotations, subventions et participations	119 368	93%
Total	128 460	100%

Le budget « Prestation de service »



Les recettes d'investissement

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Charges à caractère général	145 826	55%
Charges de personnel et frais assimilés	116 230	44%
Autres charges de gestion courante	4 688	2%
Total	266 743	100%

Recettes		
	€	%
Prestations de services	88 928	33%
Subventions d'exploitation	112 000	42%
Produits exceptionnels	64 535	24%
Total	265 463	100%

Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	21 342	5%
Opération d'ordre entre sections	92 637	24%
Charges à caractère général	246 774	63%
Charges de personnel	19 928	5%
Charges spécifiques	9 495	2%
Total	390 176	100%

Recettes	€	%
Opération d'ordre entre sections	120 685	34%
Produits des services	114 588	32%
Autres produits de gestion courante	42 112	12%
Produits spécifiques	82 309	23%
Total	359 694	100%

L'investissement

Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	133 161	19%
Opérations d'ordre entre sections	120 685	17%
Immobilisations en cours	447 611	64%
Total	701 457	100%

Recettes	€	%
Opération d'ordre entre sections	92 637	18%
Subventions d'investissement	432 795	82%
Total	525 432	100%

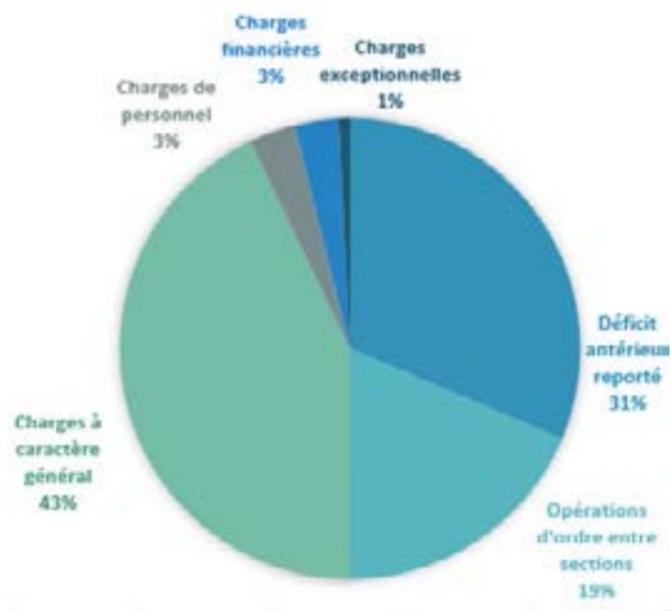
Le fonctionnement		
Dépenses	€	%
Déficit antérieur reporté	59 121	70%
Opération d'ordre entre sections	7 207	9%
Charges à caractère général	5 465	6%
Charges de personnel	12 419	15%
Total	84 212	100%

Recettes	€	%
Produits des services	7 485	100%
Total	7 485	100%

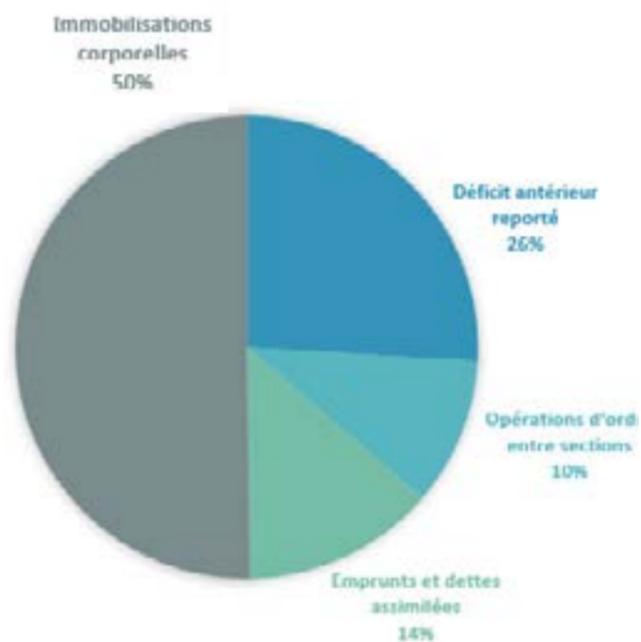
L'investissement

Dépenses	€	%
Emprunts et dettes assimilées	2 735	2%
Immobilisations corporelles	136 809	98%
Total	139 544	100%

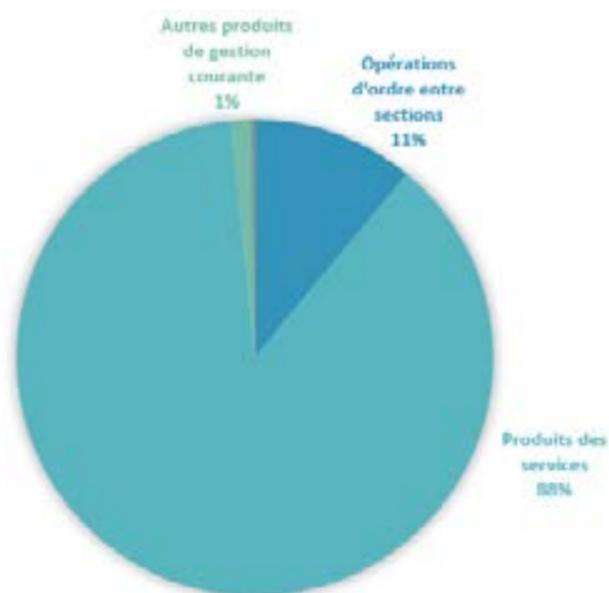
Recettes	€	%
Excédent antérieur reporté	130 835	23%
Opération d'ordre entre sections	7 207	1%
Emprunts et dettes assimilées	420 000	75%
Total	558 042	100%



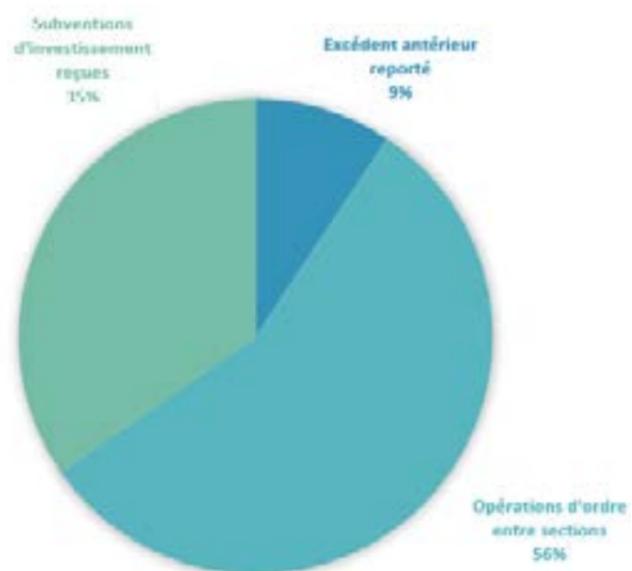
Les dépenses de fonctionnement



Les dépenses d'investissement



Les recettes de fonctionnement



Les recettes d'investissement



RÉSEAUX-SECS

LA CONCESSION D'ÉLECTRICITÉ

En sa qualité d'autorité concédante, le SIED 70 a l'obligation de contrôler la bonne exécution des contrats des concessionnaires. Cette obligation trouve son fondement dans l'article 16 de la loi modifiée du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie électrique, qui stipule que « le contrôle de la construction et de l'exploitation est exercé sous l'autorité du Ministre des travaux publics, par les agents délégués par les municipalités lorsqu'il s'agit de concession donnée par les communes ou les syndicats de communes ». Cette obligation a été réaffirmée par l'article L 2224-31 du Code général des collectivités territoriales qui dispose que « les autorités concédantes exercent le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions. Elles assurent le contrôle des réseaux publics d'électricité. À cette fin, elles désignent un agent de contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution ».

Le contrôle des concessions

Principale évolution des contrats de concession signés le 10 décembre 2019 avec ENEDIS et le 19 décembre 2019 avec SICAE-EST, les concessionnaires sont désormais tenus au respect du **schéma directeur d'investissements et du plan pluriannuel d'investissements (PPI) 2020-2023**, élaborés en concertation avec le Syndicat.

Le 3 mai 2024, après une négociation difficile entamée en septembre 2023, le SIED 70 a signé le **nouveau plan pluriannuel d'investissements 2024-2027** avec ENEDIS.

Ce nouveau programme acte notamment la **suppression des zones d'intervention prioritaires** sur le département, considérant la nécessité et l'augmentation des investissements sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, les investissements à réaliser entre 2024 et 2027 par ENEDIS s'élèvent désormais à 7 000 k€ au lieu de 5 700 k€ entre 2020 et 2023 dans le cadre du 1er PPI.

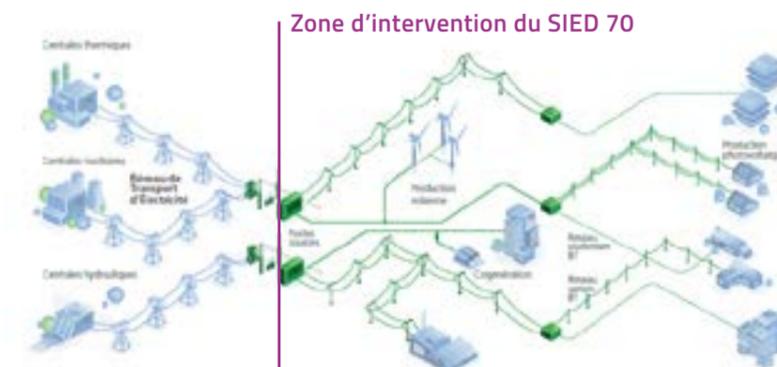
1 480 k€

investissements réalisés en 2024 par ENEDIS (à fin 11/2024) dans le cadre du PPI

532 k€

investissements réalisés en 2024 par le SICAE-EST (hors déploiement des compteurs communicants)

La bonne application des contrats de concession nécessite un contrôle au quotidien des activités des concessionnaires. En 2024, ce sont 21 dossiers de contrôle qui sont menés à l'initiative du Syndicat, portant notamment sur la qualité de fourniture d'électricité, l'entretien et le renouvellement du réseau concédé, le déplacement d'ouvrages, la tarification des prestations, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux...



Distribution d'électricité - Chiffres clés ENEDIS (données 2023)

127 176

points de livraison

13

postes sources

3 229

km HTA
(44 % en souterrain)

3 450

postes HTA-BT

3 395

km BT
(36 % en souterrain)

3 955

installations de production
(+ 30 % par rapport à 2022)

1 106

GWh consommés
(- 5 % par rapport à 2022)

107

GWh produits
(+ 13 % par rapport à 2022)

Environ 20 % de l'énergie consommée en Haute-Saône est produite sur le territoire (100 % sur la concession SICAE-EST)

Distribution d'électricité - Chiffres clés SICAE-EST (données 2023)

17 180

points de livraison

4

postes sources

862

km HTA
(48 % en souterrain)

649

postes HTA-BT

538

km BT
(43 % en souterrain)

509

installations de production
(+ 7 % par rapport à 2022)

137

GWh acheminés
(- 7 % par rapport à 2022)

138

GWh produits
(+ 22 % par rapport à 2022)

Veiller à la qualité de l'électricité distribuée

Par le critère B

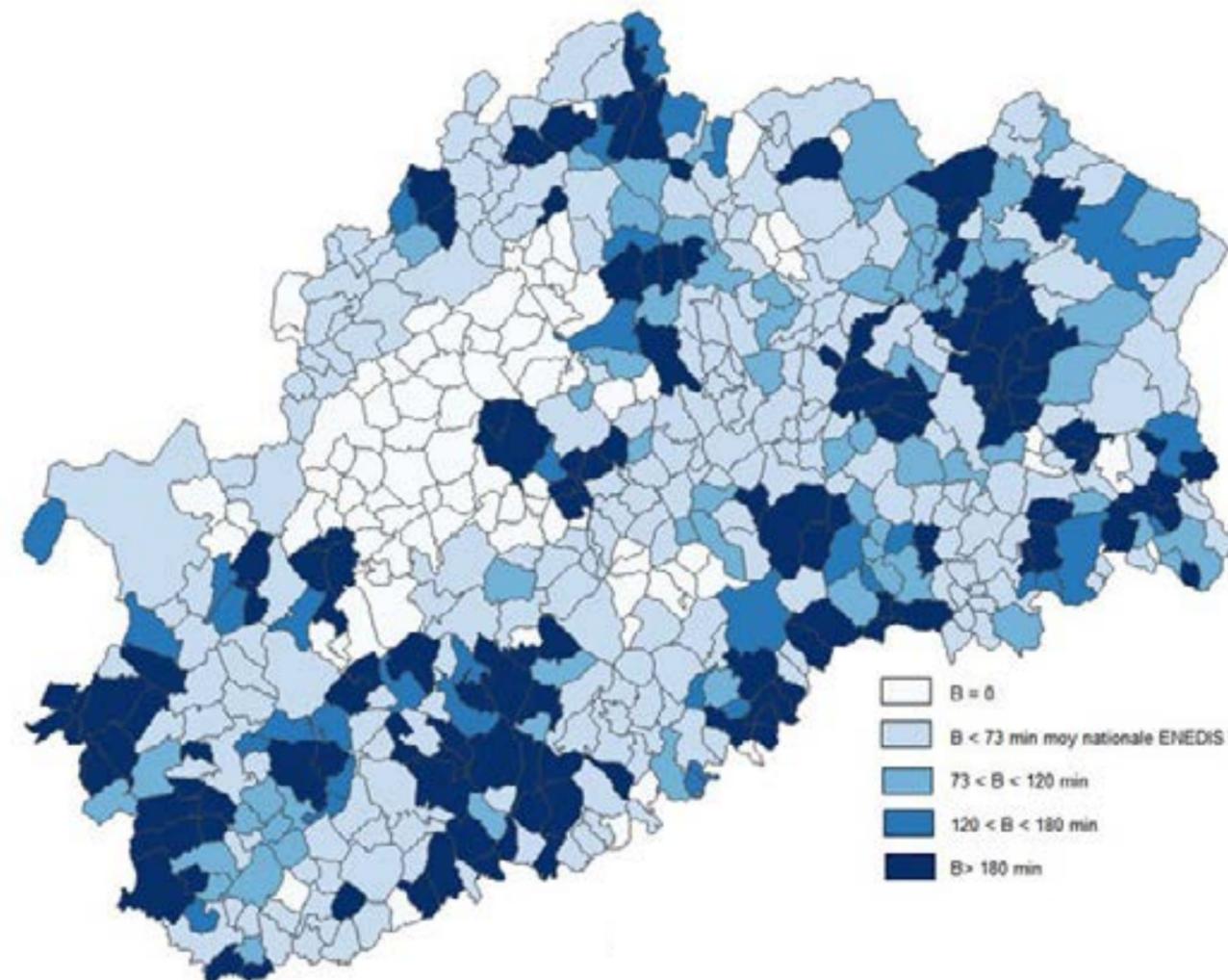
Une des missions du SIED 70 en tant qu'autorité organisatrice de la distribution en électricité est de veiller à la **bonne qualité de l'électricité distribuée**. La continuité de l'alimentation est évaluée à partir d'un indicateur : le critère B. Il mesure le temps, en minutes, pendant lequel un client alimenté en basse tension est en moyenne privé d'électricité.

Pour permettre un suivi statistique fiable, et conformément à la décision de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) du 12/12/2013, les événements exceptionnels sont exclus. Sont considérés comme exceptionnels « les phénomènes atmosphériques d'une ampleur exceptionnelle au regard de leur impact sur les réseaux, caractérisés par une probabilité d'occurrence annuelle inférieure à 5 % pour la zone géographique considérée, dès que, lors d'une même journée et pour la même cause, au moins 100 000 consommateurs finaux sont privés d'électricité ».

Le Syndicat reste vigilant sur l'évolution de cet indicateur, notamment compte tenu des engagements pris par les concessionnaires aux travers des plans pluriannuels d'investissements dont l'objectif est de réduire le temps de coupure des usagers.

Par le nombre d'usagers mal alimentés

La **qualité de l'énergie distribuée** est également en fonction du **nombre d'usagers mal alimentés**. Un usager est considéré comme « mal alimenté » lorsque la tension à son point de livraison (en valeur efficace moyennée sur 10 min), sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise. La plage de variation admise est de + 10 % ou - 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24/12/2007) soit une tension comprise entre 207 et 253 volts en monophasé. Le seuil réglementaire d'usagers mal alimentés est fixé à 3 %.



Critère B en minutes - données 2023
Toutes causes confondues (hors incidents exceptionnels)

Chiffres clés ENEDIS (données 2023)

120 min

temps de coupure critère B HIX
(moyenne nationale 73 min)

636

usagers mal alimentés

Chiffres clés SICAE-EST (données 2023)

15 min

temps de coupure critère B HIX

114

usagers mal alimentés



Évolution du critère B en min (données 2023)

Usagers mal alimentés en % (données 2023)

Les travaux sur le réseau public d'électricité

Les contrats de concession répartissent l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des travaux entre le Syndicat et ENEDIS ou la SICAE-EST.

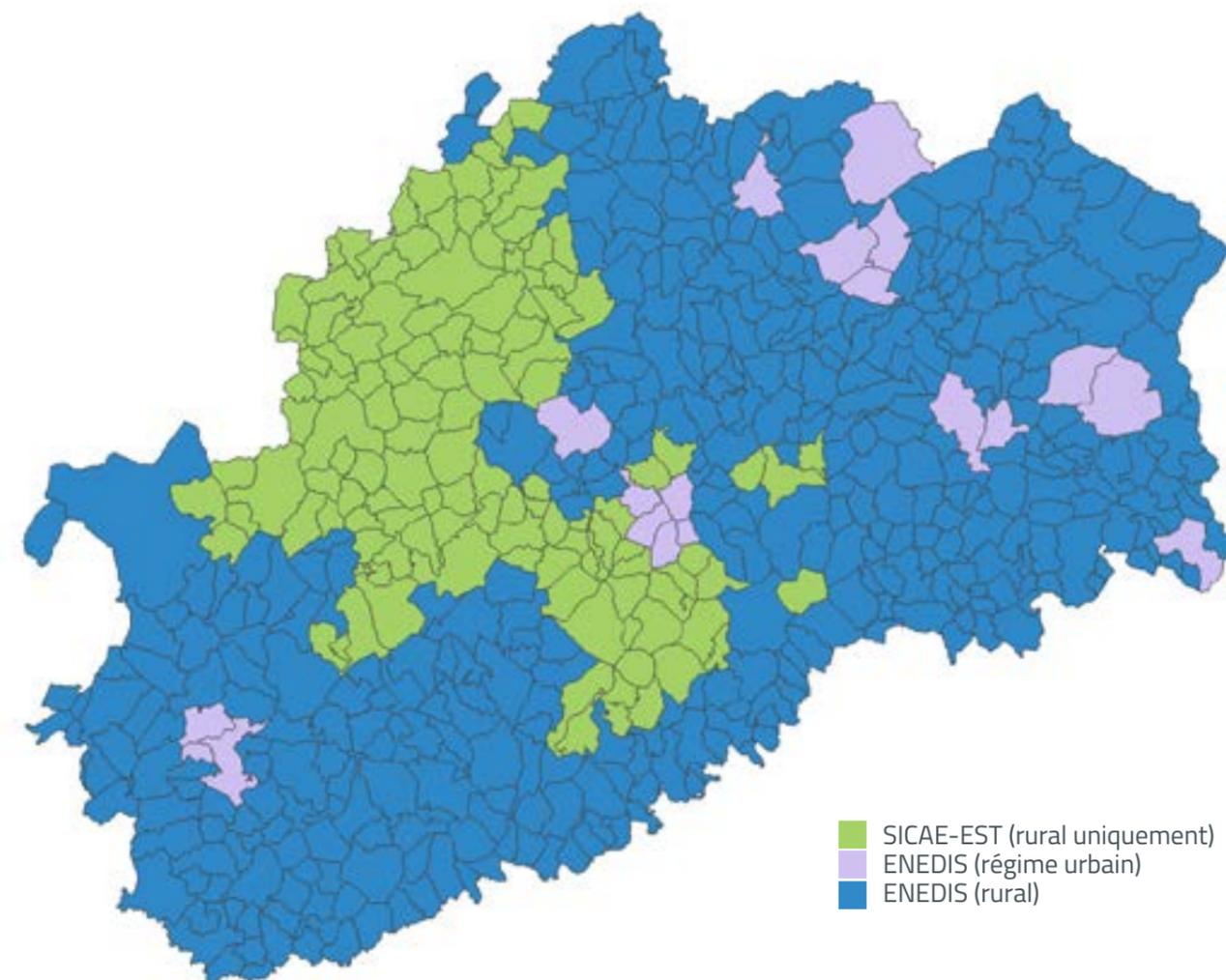
Dans les communes urbaines au sens de l'électrification, au nombre de 19, (ARC-LES-GRAY, CHAMPAGNEY, ÉCHENOZ-LA-MELINE, FOUGEROLLES, FROIDECONCHE, GRAY, GRAY-LA-VILLE, HÉRICOURT, LURE, LUXEUIL-LES-BAINS, NAVENNE, NOIDANS-LES-VESOUL, PORT-SUR-SAÔNE, RONCHAMP, ROYE, SAINT-LOUP-SUR-SEMOUSE, SAINT-SAUVEUR, VAIVRE-ET-MONTOILLE et VESOUL), ENEDIS intervient différemment que dans les communes rurales.

Aucune commune urbaine n'est répertoriée sur le territoire exploité par la SICAE-EST.

Nature des travaux	Catégorie de communes	
	Urbaine	Rurale
Levée de contrainte des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Levée de contrainte des réseaux HTA	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Sécurisations des réseaux BT	ENEDIS	SIED 70
Extensions HTA (P > 250 kVA)	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Extensions BT (P < 250 kVA) Consommation et production	ENEDIS	SIED 70
Extensions BT (P < 250 kVA) pour le raccordement d'une installation de production	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Branchements	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST
Raccordements collectifs (sur le terrain d'assiette de l'opération)	SIED 70	SIED 70
Raccordements collectifs (hors terrain d'assiette de l'opération)	ENEDIS	SIED 70
Intégration des ouvrages dans l'environnement (enfouissements)	SIED 70	SIED 70
Déplacements d'ouvrages	ENEDIS	ENEDIS / SICAE-EST

142

dossiers de travaux engagés
en 2024 par le SIED 70
pour un montant total
de **8 161 k€ TTC**



■ SICAE-EST (rural uniquement)
■ ENEDIS (régime urbain)
■ ENEDIS (rural)

Répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux

Les travaux de renforcement et sécurisation

44

dossiers de renforcement et de
sécurisation ont été engagés,
représentant un montant total
de travaux de **2 416 k€ TTC**

Les travaux de renforcement des réseaux ont pour objet la résorption des contraintes existantes de tension, d'intensité et de capacité du réseau basse tension. Ils intègrent la construction de réseau de section supérieure, et si besoin, l'installation et le raccordement des nouveaux postes de transformation. Ils sont essentiellement rendus nécessaires pour la construction de nouvelles habitations, le changement de puissance d'usagers (chauffage électrique, agrandissement, exploitation agricole, ...).

Les travaux de sécurisation des réseaux sont réalisés en vue de réduire la fréquence et l'impact des ruptures d'alimentation en électricité. Ces travaux consistent en une amélioration de la résistance mécanique des ouvrages par le remplacement des conducteurs nus basse tension par du câble torsadé ou par la mise en souterrain du réseau aérien.

Réalisés exclusivement sur le territoire de communes rurales au sens de l'électrification, ces travaux sont intégralement pris en charge par le SIED 70.

VAUVILLERS



Travaux de sécurisation, remplacement de fils nus par un câble torsadé, début des travaux en janvier 2024, étendus sur l'année

Les travaux d'extension

Les travaux d'extension de réseau ont pour objet le raccordement de parcelles ou de bâtiments non desservis, la viabilisation de lotissement ou de zones d'activités, en électricité. Essentiellement effectués en souterrain et généralement d'une longueur supérieure à 30 mètres, ces travaux sont très souvent réalisés en coordination avec les travaux de desserte aux autres réseaux.



ANCHENONCOURT

70

dossiers d'extension ont fait l'objet d'un bon de commande de la part du Syndicat pour un montant total de travaux de **2 290 k€ TTC**.

Ce programme de travaux dépend uniquement de la demande des particuliers et des collectivités

Installation d'un pylône téléphonique alimenté depuis le 13 novembre 2024

Les travaux d'enfouissement

Réalisés sur les réseaux basse tension, haute tension ou sur des postes de transformation, les travaux d'enfouissement ont pour finalité l'intégration des ouvrages dans l'environnement. À l'initiative des communes, ces travaux, principalement coordonnés avec les programmes d'aménagement de voirie des communes, comportent également les indispensables constructions de génie civil de communications électroniques et installations de nouveaux candélabres d'éclairage public. La programmation financière de ce type d'opérations est désormais établie annuellement sous forme d'appel à projets.

28

dossiers d'enfouissement ont été engagés pour un montant total de **3 457 k€ TTC**

CUBRY-LES-FAVERNEY



Travaux d'enfouissement, terminés en septembre 2024

Les travaux d'éradication des postes en cabine haute

Le 5 avril 2019, le SIED 70 et la SICAE-EST signaient une convention visant l'éradication de postes de transformation en cabine haute dits « tours » situés dans des communes desservies par ce concessionnaire.

Construits jusque dans les années 1960, les postes cabines hautes mesurent de 6 à 10 mètres. Inesthétiques, vétustes, certains présentent des risques électriques.

Ce programme fait l'objet d'un financement partagé entre le Syndicat à hauteur de 70 % et la SICAE-EST à 30 %.

Depuis 2019, 22 des 41 communes concernées par ce programme ont vu leur cabine haute éradiquée : BOURSIERES, CHANTES, CHARIEZ, CHARMES-SAINT-VALBERT, ECHENOZ-LE-SEC, FOUVENT-SAINT-ANDOCHE, JUSSEY, MAGNY-LES-JUSSEY, MALVILLERS, MOLAY, ORMOY, PIERRECOURT (2), LA-QUARTE, RAINCOURT, LA ROCHE MOREY, SOING-CUBRY-CHARENTENAY, VALLEROIS-LE-BOIS, VELLEFAUX, VELLE-LE-CHATEL, VILLERS-VAUDEY et VOUGECOURT pour un montant total de **1 655 k€ HT** dont environ **1 165 k€** à la charge du Syndicat.

Le financement des travaux

Ces fiches distinguent 3 catégories de communes selon qu'elles sont, d'une part, rurales ou urbaines au sens de l'électrification et, d'autre part, que le SIED 70 y perçoit ou non l'accise sur l'électricité. Elles représentent :

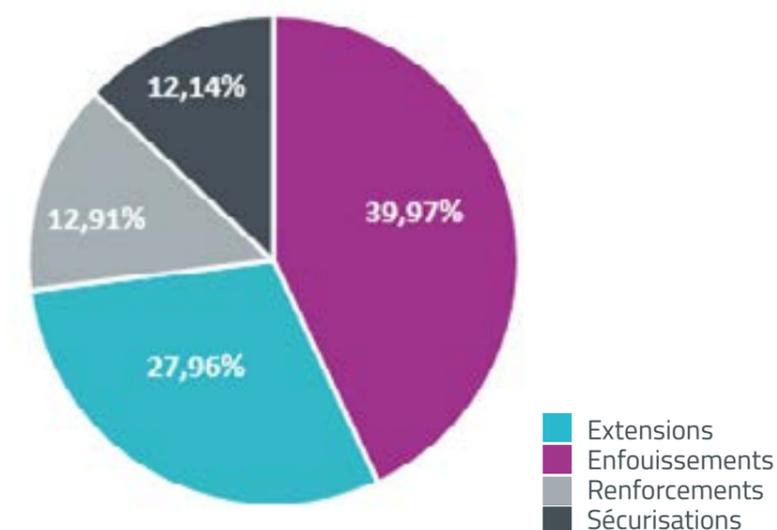
- Les **519 communes de moins de 2 000 habitants et la commune de RIOZ, rurales** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit l'accise sur l'électricité.

- Les **4 communes de moins de 2 000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 perçoit l'accise sur l'électricité (GRAY-LA-VILLE, NAVENNE, SAINT-SAUVEUR et ROYE).

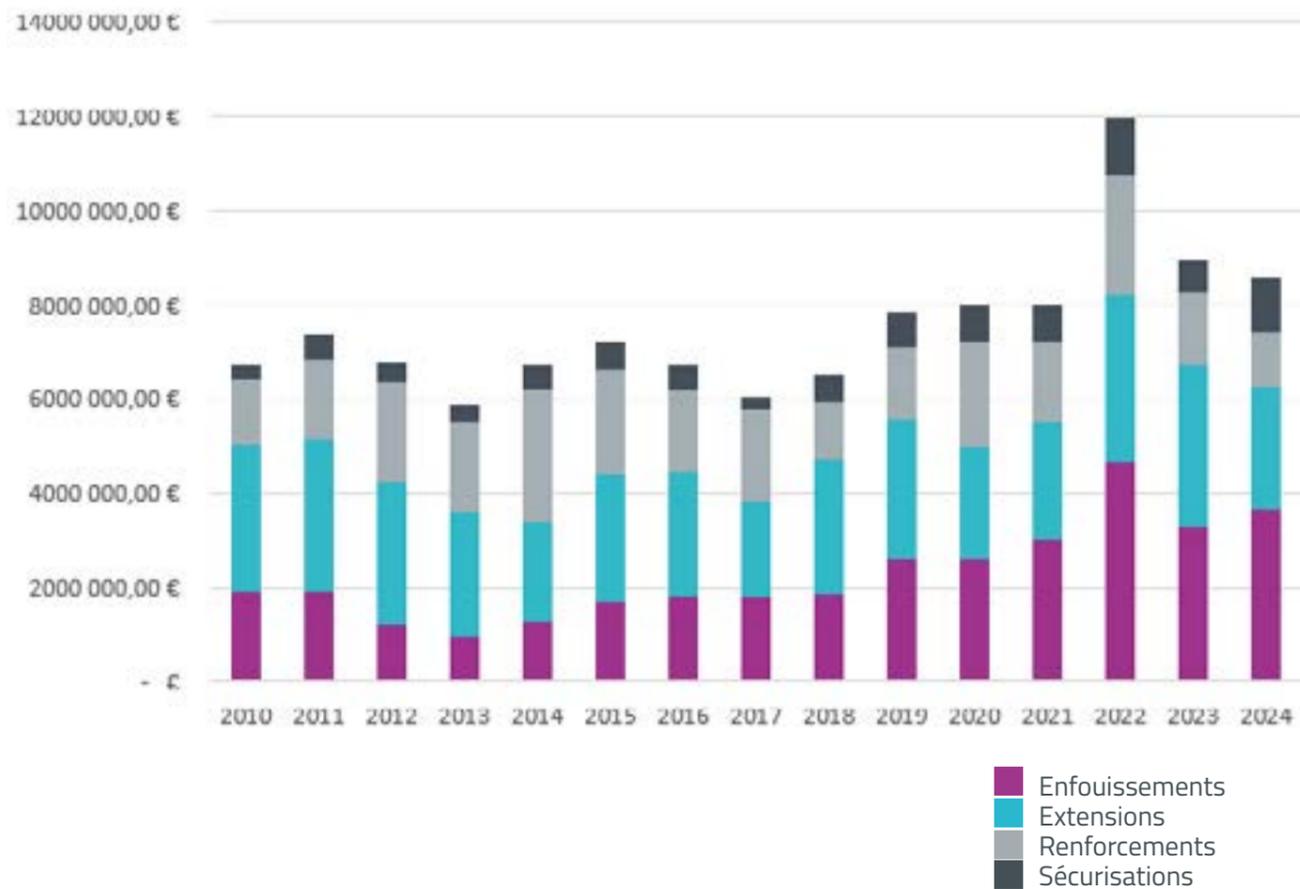
- Les **15 villes de plus de 2 000 habitants, urbaines** au sens de l'électrification, sur le territoire desquelles le SIED 70 ne perçoit pas l'accise sur l'électricité.



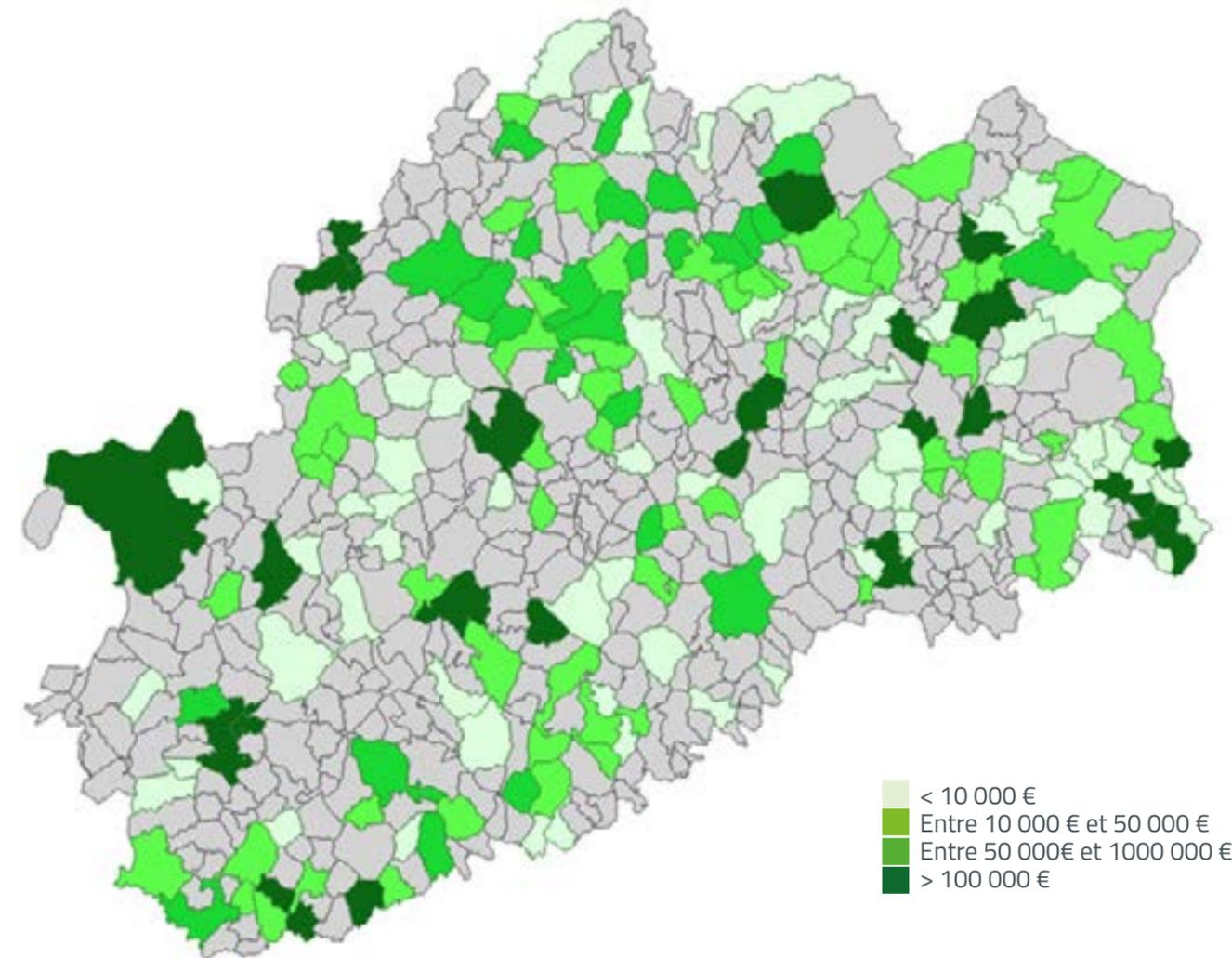
Les participations financières du SIED 70 versées pour les travaux sur les réseaux publics d'électricité sont présentées dans des fiches détaillées à consulter sur <https://www.sied70.fr/espaceadherents/financementstravaux>



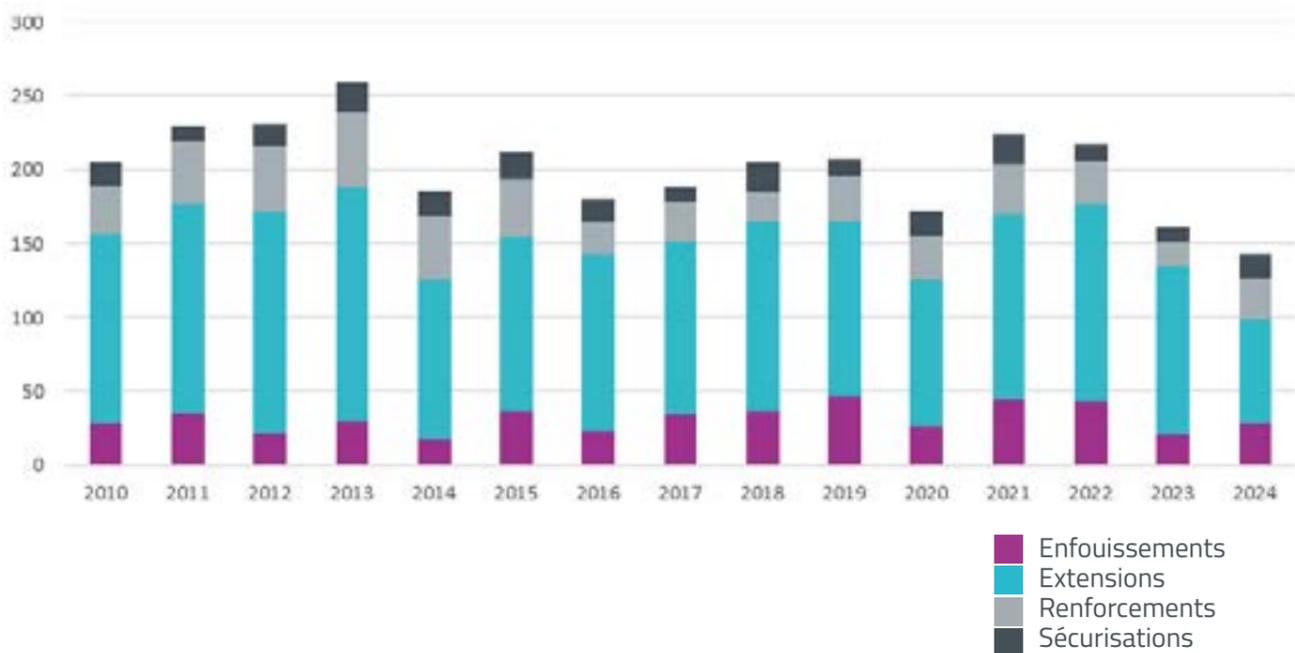
Répartition financière des travaux sur le réseau de distribution programmés en 2024



Évolution des montants mandatés TTC de travaux sur le réseau de distribution



Répartition géographique des travaux mandatés en 2024



Évolution du nombre d'opérations engagées par années sur le réseau de distribution publique d'électricité



Le SIED 70 et l'entreprise HAEFELI, basée à Lure, présentent les techniques utilisées dans le processus d'enfouissement avec une chauluse et une aspiratrice - le 12 septembre 2024

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

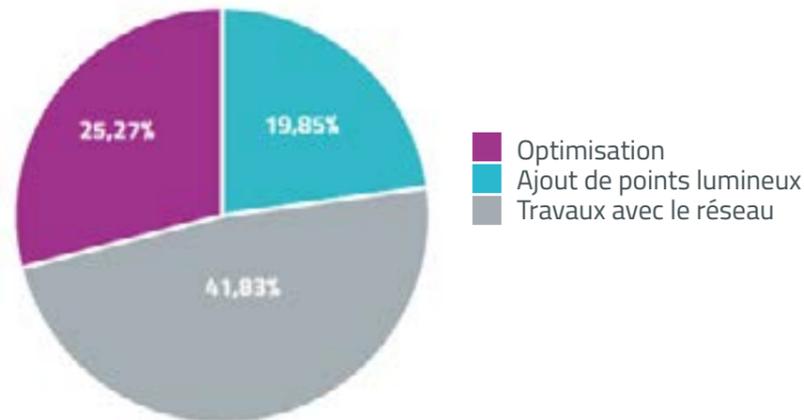
À la demande des communes, le Syndicat intervient également dans le domaine de l'éclairage public. Souvent réalisées en coordination avec les travaux projetés sur le réseau concédé d'électricité, certaines opérations ne concernent que l'installation communale d'éclairage public.

Les travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée

Réalisée par le SIED 70 sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, un quart des opérations concerne la rénovation énergétique et le remplacement des luminaires énergivores par des leds, financés à nouveau jusqu'à 80 % depuis fin 2024 par le SIED 70.

1 910 k€ TTC

investis en éclairage public

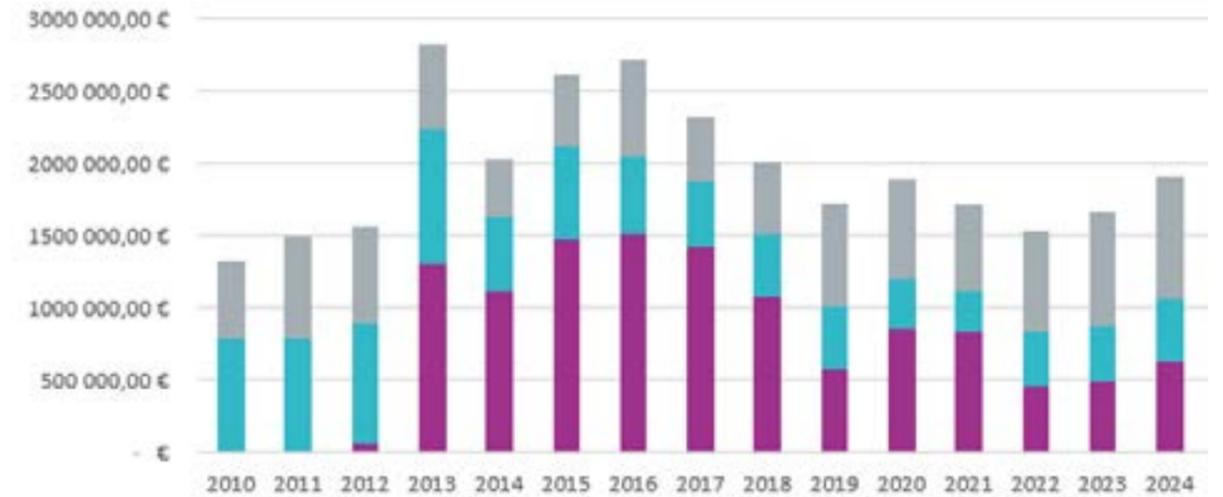


Répartition financière des travaux d'éclairage public mandatés en 2024

AMANCE

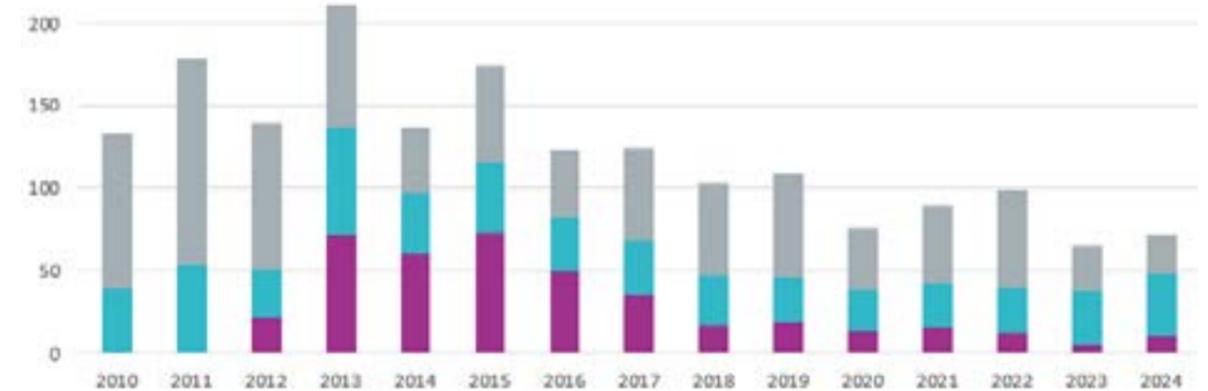


Éclairage public - 7 février 2024



Optimisation
Ajout de points lumineux
Travaux avec le réseau

Évolution des montants mandatés TTC des travaux sur l'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Optimisation
Ajout de points lumineux
Travaux avec le réseau

Évolution du nombre d'opérations engagées par année en éclairage public

Aide aux travaux

Le SIED 70 aide les collectivités à réaliser leurs travaux d'éclairage public, qu'elles choisissent de confier ces travaux au Syndicat ou d'en conserver la maîtrise d'ouvrage et les faire réaliser par les entreprises de leur choix. A ce titre, en 2024, le Syndicat a versé 597 k€ d'aides aux collectivités dont 40 k€ aux communes qui ont conservé la maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'éclairage public.

517 k€ de ces aides ont concerné des opérations visant le remplacement de luminaires énergivores.

597 k€

versés aux collectivités

517 k€

versés pour la suppression de luminaires énergivores

Maintenance des installations communales d'éclairage public

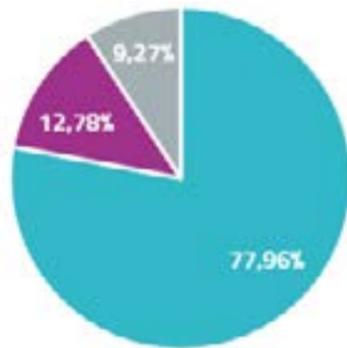
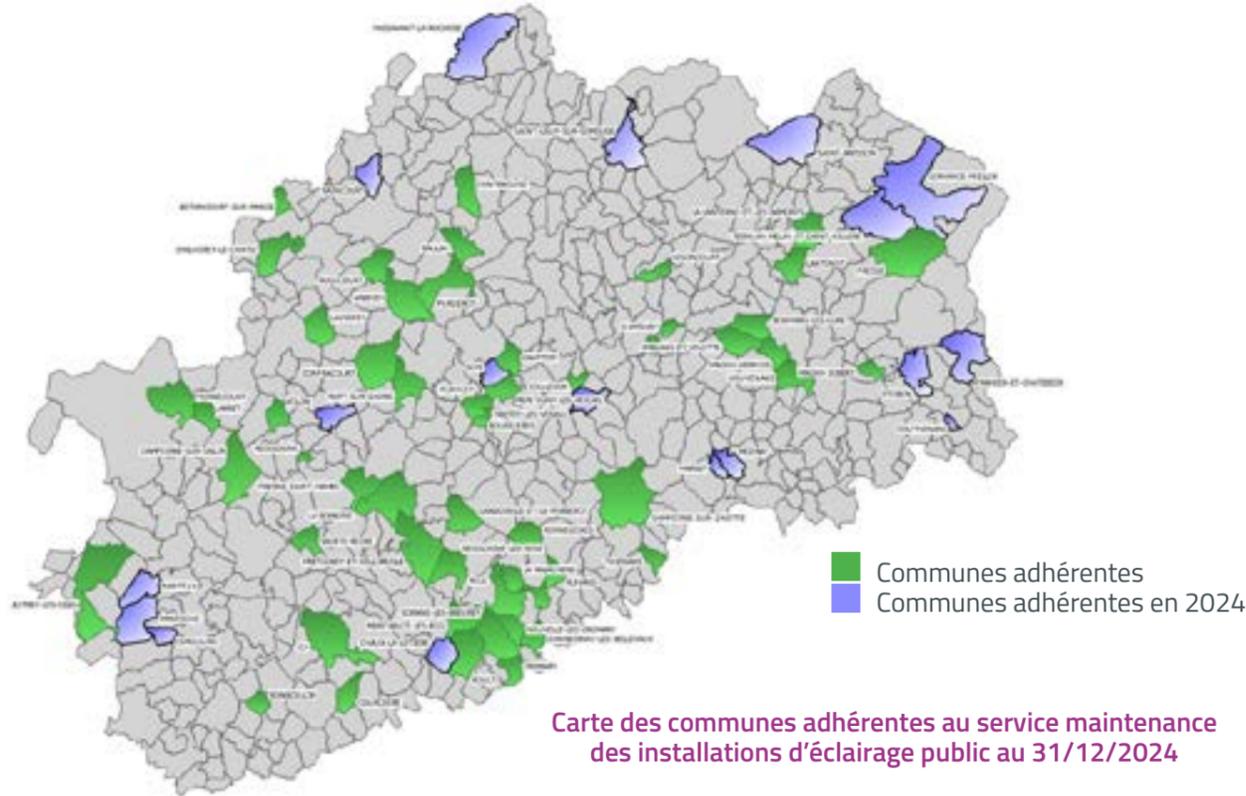
Depuis 2022, plusieurs communes ont adhéré au service de maintenance des installations d'éclairage public. Au 31 décembre 2024, ce service comptait **70 communes adhérentes** représentant **7 450 points lumineux et 365 armoires de commande** gérés désormais par le Syndicat. En 2024, **315 signalements** de la part des communes ont été traités par les entreprises titulaires du marché. La **durée moyenne d'intervention a été de 12 jours**.

70

communes adhérentes
au 31/12/2024

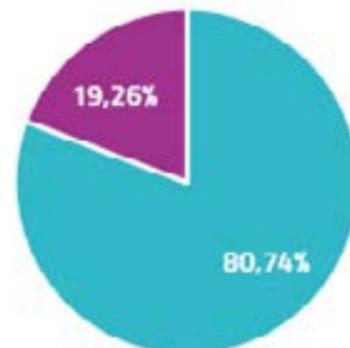
7 450

points lumineux
gérés par le Syndicat au 31/12/2024



■ Luminaires
■ Armoires
■ Autres (panne d'origine électrique, sinistre...)

Origine des pannes en 2024



■ Lampes à décharge
■ Leds

Type de sources impactées par des pannes en 2024

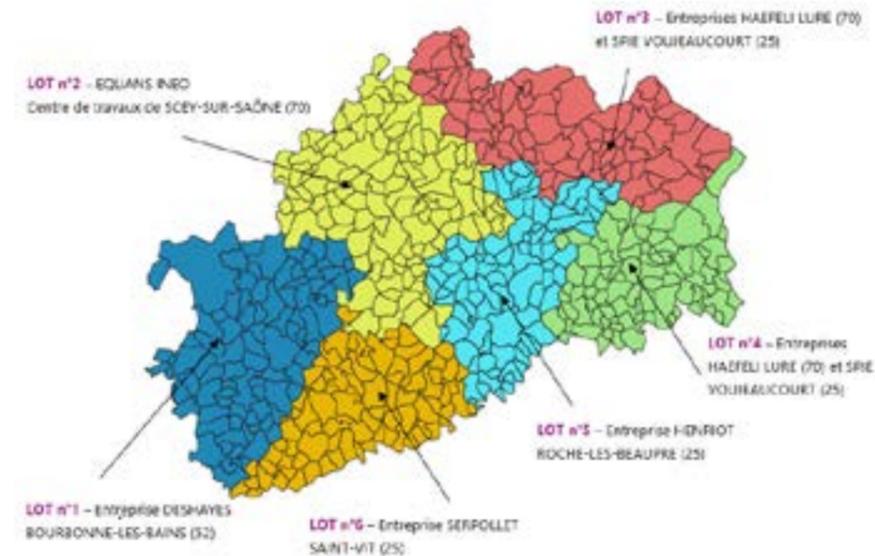
Les prestations proposées :

- Un diagnostic de l'installation (relevé des points lumineux, vétusté, protection des personnes, puissance installée, consommation, puissances souscrites, ...).
- Le géoréférencement des réseaux « sensibles », de classe A, (précision inférieure à 40 cm), obligatoire au 01/01/2019 pour les zones urbaines et au 01/01/2026 pour les zones rurales.
- La maintenance préventive et curative.
- Les réponses aux DT-DICT.
- La mise à disposition aux communes et aux entreprises intervenantes, d'un logiciel et d'une application mobile permettant la déclaration et la résolution de pannes.
- L'installation et la dépose des illuminations temporaires de Noël (sur devis).

FRAHIER-ET-CHATEBIER



Extrait d'une cartographie en application mobile, outil mis à disposition des communes par le Syndicat. La commune de Frahier-et-Chatebier adhère au service maintenance éclairage public depuis le 13 décembre 2024.



L'année 2024 a également été marquée par le **renouvellement du marché sur les installations d'éclairage public**.

Six entreprises, dont deux artisans sont chargés des interventions sur les communes adhérentes à la maintenance éclairage public.

Le programme LUM'ACTEE

Suite à l'appel à projets porté par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies), le **SIED 70 a été lauréat du programme LUM'ACTEE**, à hauteur de **56 350 €** pour le soutien opérationnel et les conseils apportés en matière de maîtrise des consommations d'éclairage public aux communes.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

56 350 €

obtenus par le programme LUM'ACTEE

LES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Toujours à la demande expresse des communes, le Syndicat peut construire un génie civil de communications électroniques, soit pour permettre la desserte au réseau filaire, soit pour permettre aux opérateurs le câblage en souterrain des lignes aériennes. Exclusivement réalisées en coordination avec les travaux sur le réseau concédé d'électricité, sous maîtrise d'ouvrage déléguée par la collectivité, une part importante des opérations concerne l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé en étroite collaboration avec Orange et Haute-Saône Numérique pour la fibre optique.

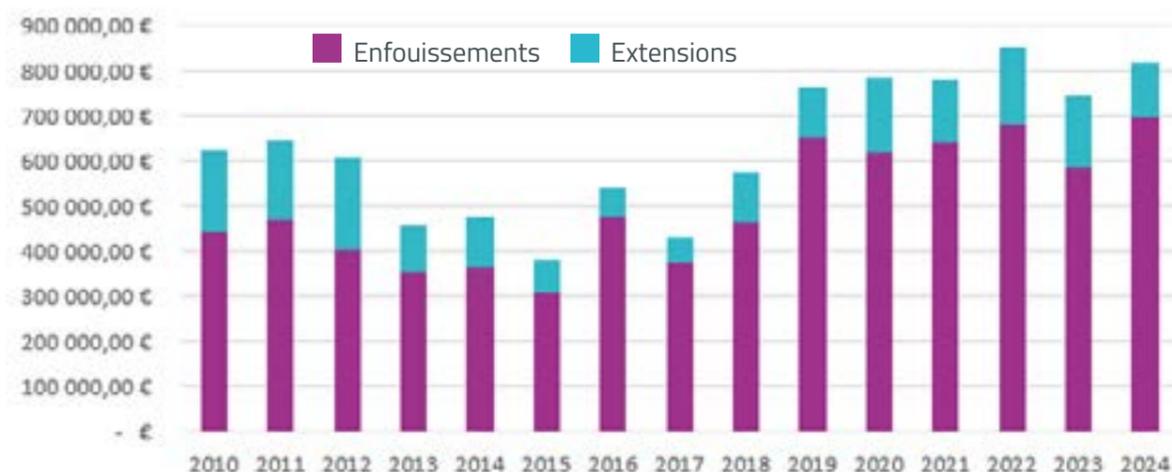
Seuls les travaux d'enfouissement sont aidés financièrement par Orange, opérateur historique du réseau cuivre, qui prend en charge les travaux relatifs au câblage et participe au génie civil construit. Ce montant de participation est réévalué chaque mois. Ainsi, en décembre 2024, Orange participait à hauteur de 8,298 € / ml.

698 k€ TTC

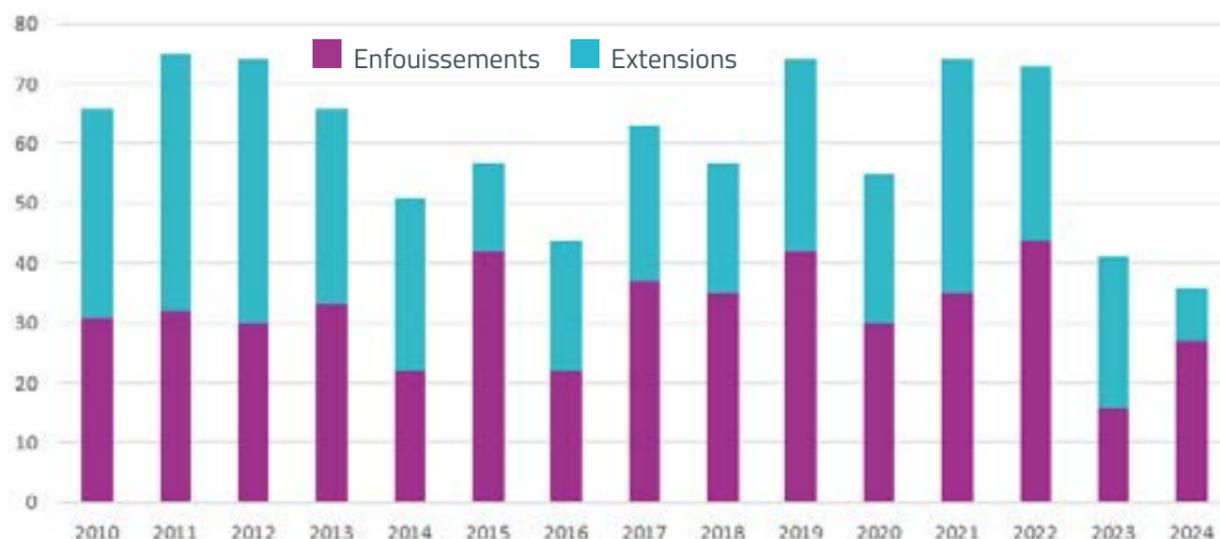
investis pour l'enfouissement des lignes

120 k€ TTC

investis pour les nouveaux réseaux



Évolution des montants mandatés TTC de travaux sous maîtrise d'ouvrage déléguée



Évolution du nombre d'opérations engagées par année

LES CONCESSIONS DE GAZ

Le SIED 70 est autorité organisatrice du service de distribution de gaz pour les collectivités adhérentes qui ont accepté de lui transférer leur compétence gaz.

Les communes de Gray-la-Ville, Corbenay, Roye et La Côte bénéficient actuellement d'un réseau de distribution de gaz naturel. Les 4 contrats de concession ont chacun été signés avec GRDF pour une période de 30 ans.

L'année 2023 confirme une baisse du nombre de clients (-1.6% par rapport à 2022) et de la quantité de gaz acheminée (-26% par rapport à 2022).

14 335

MWh acheminés en 2023

29

km de réseaux en 2023

581

clients en 2023



Conseil en Énergie Partagé (CEP) - Économe de flux

Le SIED 70 conseille les collectivités dans la gestion des consommations énergétiques et les accompagne dans la mise en place d'actions ou de travaux visant à améliorer le confort d'utilisation des bâtiments publics et réduire les consommations énergétiques. L'adhésion au service CEP du SIED 70 permet aux collectivités d'obtenir des pré-diagnostic énergétique de leurs bâtiments, un suivi des consommations d'énergie de leur patrimoine, des campagnes de mesures par instrumentation (caméra thermique, mesure d'appel de puissance électrique...).

Les Économies de Flux proposent des solutions pour réduire la consommation énergétique, apportent leur expertise dans l'élaboration des programmes de travaux de rénovation et conseillent les collectivités tout au long des projets. Ce sont de véritables facilitateurs pour les collectivités, leurs missions sont aussi bien techniques, que financières et administratives. De plus, l'adhésion au service CEP permet aux collectivités de bénéficier gratuitement de la réalisation d'un audit énergétique par un bureau d'études extérieur missionné par le SIED 70.

En 2024, le service des conseillers en énergie partagés (CEP) est composé de 4 techniciens Économies de flux (EF) :

Mme Isabelle BRAVO, EF du secteur Est
Mme Camille CHARPENTIER, EF du secteur Ouest
M. Luqman EL-GHALBZOURI, EF du secteur Nord
M. Vincent RENAULT, EF du secteur Sud et référent du programme Effilogis de la Région Bourgogne-Franche-Comté pour les collectivités du territoire de la Haute-Saône.

A partir de janvier 2024, les modalités d'adhésion au service ont évolué et ont été mises à jour dans le guide de participation techniques et financières du SIED 70.

Chiffres clés 2024 :

- 9 collectivités ont adhéré au service CEP.
- 72 adhésions en cours au service CEP.
- 17 bâtiments audités pour un montant total d'études de 37 410 € HT.
- 1 Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) réalisé pour un montant de 780 € HT).

Réseau national des Économies de Flux :

Animé par la FNCCR, le réseau national permet des échanges de savoir-faire, d'apprendre des pratiques d'autres territoires. Composé de profils divers, il permet d'accroître les compétences par le biais du croisement des informations et des retours d'expérience, grâce aux outils à disposition :

- une plateforme d'échanges ;
- des formations ;
- des temps d'échanges et de rencontres.

Depuis sa création, le service CEP c'est :

238

collectivités adhérentes au service CEP

234

audits énergétiques réalisés sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales

3

Simulations Thermiques Dynamiques (STD) réalisées sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales

Rénovation d'un bâtiment communal à BROYE-LES-LOUP-ET-VERFONTAINE - Chantier réceptionné en juillet 2024



TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Appel à projets Maîtrise de l'Énergie

En 2024, l'appel à projets n'a pas été reconduit, mais les Économies de Flux ont poursuivi le traitement des dossiers notifiés avec l'instruction des demandes d'acomptes et de soldes.

Chiffres clés 2024 :

- 11 demandes d'avance pour un montant de 130 431 €.
- 4 demandes d'acompte pour un montant de 66 431 €.
- 21 demandes de solde pour un montant de 755 801 €.
- en décembre, il restait 19 dossiers à solder avant décembre 2025, fin des dernières conventions.

185

dossiers instruits, dont 124 notifiés, au titre de l'appel à projets du SIED 70

L'AMO pour les opérations de rénovation en Transition Énergétique

En 2024, le SIED 70 a poursuivi son accompagnement dans le cadre de sa prestation d'**Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)** pour 4 communes, déjà conventionnées, à l'occasion de leurs travaux de rénovation énergétique.

Il s'agit des communes de **Belmont, La Villedieu-en-Fontenette, Broye-les-Loup-et-Verfontaine et Saint-Broing.**

La commune de **Belmont** a pour projet la rénovation énergétique du logement communal de la mairie. L'estimation des travaux est de 100 000 € HT.

La commune de **La Villedieu-en-Fontenette** a sélectionné sa maîtrise d'œuvre pour la rénovation des deux logements de l'ancien presbytère. L'estimation des travaux s'élève à 280 000 euros HT.

La commune de **Broye-les-Loup-et-Verfontaine** a poursuivi son opération de rénovation énergétique de sa mairie et des logements. Le montant de l'investissement s'élève 200 000 € HT. Le chantier a débuté en 2023 et a été réceptionné en juillet 2024.

La commune de **Saint-Broing** avait le projet de réhabiliter son ancien presbytère. Mais n'ayant pu obtenir le niveau d'aides publiques souhaité, la collectivité a finalement abandonné son projet.



Rénovation performante d'un bâtiment secteur classé, sans modification extérieure. Chantier réceptionné en octobre 2024

4 490 289 €

attribués depuis 2017 pour la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales

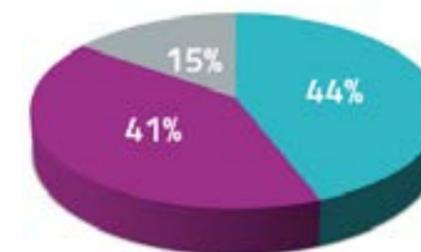
Depuis janvier 2024, le SIED 70 propose cette prestation de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sous forme d'une convention payante de mise à disposition de service établie au cas par cas.

Les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)

En 2024, le SIED 70 a valorisé **27 516 921 kWh cumac** :

- **11 233 551 kWh cumac** ont été valorisés par les travaux de maîtrise de l'énergie (isolation, chauffage...),
- **4 154 226 kWh cumac** ont été valorisés pour les extensions des réseaux de chaleur de la Régie des ENR du SIED 70,
- **12 129 144 kWh cumac** ont été valorisés par les travaux d'éclairage public (changement des luminaires, installation d'horloges ou systèmes de réglage).

Le SIED 70 a également valorisé 20 444 673 kWh cumac pour le compte des syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.



Éclairage public
Rénovation énergétique
Réseau de chaleur

Valorisation des CEE en 2024

216 991 €

montant des recettes liées à la vente des CEE dont **35 000 € rétrocedés aux collectivités**

Vente de 16 057 053 kWhc au prix de 0,008168 € / kWhc
Vente de 10 945 881 kWh cumac au prix de 0,007842 € / kWhc

Les programmes ACTEE

Depuis 2021, le groupement des 8 syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté a signé **2 conventions de partenariat avec la FNCCR** dans le cadre de ses appels à manifestation d'intérêt **CEDRE puis SEQUOIA du programme ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique)**.

Ces programmes, portés par le SIED 70 à l'échelle du département, visent à **aider les collectivités par des financements en matière d'ingénierie opérationnelle**, dans le cadre d'études et de travaux de rénovation énergétique, permettant ainsi de réduire les factures énergétiques des collectivités et d'atteindre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition énergétique.

En 2024, le programme SEQUOIA a permis aux collectivités de bénéficier, via le SIED 70, de :

- **15 614 € pour le financement d'études techniques.** Les études de substitution d'énergie fossile visent au remplacement des chaudières aux énergies fossiles par des systèmes de chauffage à partir d'énergies renouvelables (bois énergie, géothermie, PAC air/eau).
- **101 740 € pour le financement de maîtrise d'œuvre** dans le cadre de projets de rénovation BBC des collectivités.
- **31 023 € pour le financement du poste de Conseillère en Financement Partagée.**
- **5 470 € pour l'achat d'outils de mesure** pour les Économies de flux.

Le programme SEQUOIA prenant fin au 30 juin 2024, le groupement des 8 syndicats a candidaté au nouvel **appel à manifestation CHENE** qui se déclinera sur plusieurs saisons jusqu'en 2026.

Ce nouveau programme prend le relais des 2 précédents avec l'objectif d'accélérer l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires publics et de remplacer les énergies fossiles par des systèmes performants et bas carbone.

Grâce à ce programme, le SIED 70 a déjà pu mobiliser en 2024 les financements suivants :

- **48 000 € pour le financement d'études de substitution d'énergie fossile.**
- **71 600 € pour le financement d'audits énergétiques et des études de Simulation Thermique Dynamique (STD).**
- **41 165 € pour les 3 postes Économies de flux**, soit un financement à hauteur de 40 % pour chaque poste.
- **67 900 € pour le financement d'études de maîtrise d'œuvre** dans des projets de rénovation globale BBC.

ACTEE Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique

LES GROUPEMENTS D'ACHAT D'ÉNERGIES

Le groupement d'achat d'électricité et de gaz

Le groupement d'achat des 8 syndicats de Bourgogne-Franche-Comté a retrouvé en 2024 des niveaux de prix intéressants, se rapprochant des tarifs réglementés pour l'électricité et des prix d'avant la crise énergétique pour le gaz.

Après deux années de crise énergétique, les stratégies du groupement portent enfin leurs fruits, mais il faut être conscient que les énergies coûtent chères à produire et leurs distributions sont de plus en plus complexes, avec des besoins de puissance en augmentation.

Pour l'électricité : EDF, le fournisseur du marché 2023-2025, a connu d'importants retards de facturations, engendrant des difficultés comptables et financières pour certaines communes. Ces retards sont en partie dus aux annonces gouvernementales de bouclier tarifaire et système d'amortisseur que le fournisseur a dû calculer et répercuter sur les factures. Ayant bloqué les factures jusqu'en mai 2024, il a ensuite dû appliquer des modifications de calculs (également décidées au niveau national) se traduisant par des régularisations d'amortisseurs impossibles à vérifier.

En 2024, les renouvellements d'adhésion et le nouveau marché groupé d'électricité pour 2026-2028 ont été lancés.

C'est **ENGIE** qui sera le futur fournisseur (tarifs C2 à C5) et **Octopus Energy (ex PLUM)** pour l'éclairage public.

Pour le gaz : Gaz de Bordeaux est le fournisseur des marchés groupés 2022-2024 et 2025-2027.

Après avoir subi la crise énergétique sur les prix du gaz en 2022, le groupement avait pu acheter le gaz pour 2023 et 2024 à des prix très bas. En fin d'année 2024 ont eu lieu les opérations préalables à la bascule pour le nouveau marché groupé de gaz 2025-2027.

Les marchés sont attribués 2 ans avant le démarrage de la fourniture aux adhérents pour permettre l'achat préalable de l'énergie sur les marchés financiers. Ainsi, nous avons commencé à acheter 2025 et 2026 sur les marchés, toujours tendus par la guerre en Ukraine et les tensions politiques internationales. Les prix de 2025 et 2026 seront plus élevés que 2023 et 2024.

Le groupement d'achat de granulés

Depuis 2020, le SIED 70 s'est associé au Syndicat d'énergies du Doubs (SYDED) pour proposer un **groupement d'achat de granulés aux collectivités du Doubs et de la Haute-Saône.**

Un nouveau marché a été lancé au printemps 2024, pour 3 ans et c'est la société **TOTAL ENERGIE PROXI Grand Est** qui a été sélectionnée pour la fourniture de granulés sur le territoire de la Haute-Saône, avec des propositions de tarifs intéressants et révisables trimestriellement.

Un bon de commande avec le tarif révisé trimestriellement est envoyé aux adhérents. **Le tarif proposé en novembre 2024 était de 201 € HT/Tonne**, donc un tarif très intéressant.



90

adhérents pour l'électricité
ce qui représente
17,90 GWh de
consommation pour
6 013 200 € HT/an

34

adhérents pour le gaz
ce qui représente
17,52 GWh de
consommation pour
605 600 € HT/an

39

adhérents pour le granulé

LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le SIED 70 accompagne les collectivités dans les projets en lien avec le bois énergie, le photovoltaïque, la géothermie, le solaire thermique et l'hydroélectricité.

Les études de faisabilité bois

Depuis 2019, le SIED 70 propose aux communes et EPCI de la Haute-Saône de réaliser des études de faisabilité bois.

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent en déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIED 70. Cette opération fait l'objet d'un appui financier de l'ADEME. Les études sont financées à hauteur de **70 % par l'ADEME et 10 % par le SIED 70.**

Depuis novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre à marchés subséquents** avec 3 bureaux d'études (BESACE, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'études de faisabilité bois.

En 2024, **3 communes ont signé une convention avec le SIED 70** pour bénéficier d'une étude dans le cadre de ce marché. Il s'agit des communes de Couthenans, Francheville et Dampierre-les-Confians.

2 communes ont bénéficié de la présentation de rendu de l'étude : **Authoison et Francheville**. Le SIED 70 a également suivi la réalisation de l'étude de faisabilité bois sur la commune de **Rioz**.

Nom de la collectivité	Puissance bois	Puissance appoint	MWh utiles	Tonnage plaquettes forestières	Longueur du réseau de chaleur	Taux EnR	Coût d'investissement
AUTHOISON	La conclusion de l'étude montre que la mise en place d'une chaufferie bois pour assurer la couverture des besoins de chaleur de la mairie, de la salle des fêtes et du presbytère n'est pas pertinente.						
FRANCHEVELLE	26 KW		51 MWh	20 tonnes granulés		100 %	35 000 €

Les études de substitution aux énergies fossiles

En novembre 2021, le SIED 70 a passé un **accord-cadre à marchés subséquents** avec **3 bureaux d'études** (EEPOS, PLANAIR et INDDIGO) pour la réalisation d'**études de substitution aux énergies fossiles.**

Les collectivités qui souhaitent bénéficier de cette prestation doivent en déléguer la maîtrise d'ouvrage au SIED 70.

Cette opération fait l'objet d'un appui financier du programme **ACTEE-CHENE de la FNCCR**. Les études sont financées à hauteur de **80 %**. Les communes bénéficiaires sont celles où **le SIED 70 perçoit la TICFE.**

En 2024, la commune de Quers a pu bénéficier d'une étude pour le remplacement de la chaudière fioul de la mairie par une chaudière à granulés.

Les aides bois-énergie

Depuis janvier 2024, le SIED 70 a substitué le CCRT à ses aides directes à l'investissement pour les chaufferies biomasse (voir page suivante).

Cette aide a permis de financer, depuis 2019, 27 projets de chaufferies biomasse pour une puissance totale de 1 407 kW et un montant d'aides de 1 038 508 €.

En 2024, le SIED 70 a versé 132 508 € au titre des avances, acomptes ou soldes d'aides bois-énergie.

Fin 2024, 7 dossiers notifiés restent à solder.

Dans le cadre des études de faisabilité bois réalisées, le SIED 70 a financé les collectivités concernées à hauteur de 12 560 € en 2024.

1 038 508 €

versés depuis 2019 pour les aides à l'investissement aux chaufferies biomasse

L'AMO pour les opérations de réalisation de chaufferies bois et d'extensions de réseau de chaleur

Depuis 2024, le SIED 70 propose une prestation de mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) sous forme d'une convention de mise à disposition de service établie au cas par cas.

En 2024, la commune de **Quers** a signé une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIED 70 pour bénéficier d'un **accompagnement technique et administratif** dans le cadre de son projet de chaufferie biomasse.

Les communes de **Vouhenans, Bouligney, Purgerot et Borey** avaient déjà conventionné avec le SIED 70, et leurs projets de construction d'une chaufferie biomasse se sont poursuivis sur 2024 avec les **études d'avant-projet** pour **Purgerot et Borey**.

Pour la commune de **Purgerot**, l'Architecte des Bâtiments de France a émis des réserves concernant l'aménagement extérieur du projet de chaufferie. Aussi, les élus ont décidé de ne pas poursuivre le projet en raison des contraintes économiques liées aux demandes de l'ABF.

Les élus de **Borey** ont également suspendu leur projet pour des raisons économiques.

Pour les communes de **Vouhenans et Bouligney**, les travaux se sont déroulés en 2024 et les chaufferies ont été mises en fonctionnement pour la saison de chauffe 2024-2025.

La commune d'**Auxon-les-Vesoul** avait également signé, en 2023, une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage avec le SIED 70 dans le cadre du **remplacement de la chaudière biomasse de la chaufferie centralisée et de l'extension du réseau de chaleur**. Les travaux ont été réalisés courant 2024 et la nouvelle chaudière bois a pu être mise en service pour la saison de chauffe 2024-2025.



Réalisation d'une chaufferie en conteneur à Vouhenans - travaux réceptionnés en novembre 2024

Le Contrat de Chaleur Renouvelable Tertiaire (CCRT) de l'ADEME

Depuis 2023, le SIED 70 est **gestionnaire délégué du fonds chaleur de l'ADEME** dans le cadre du Contrat de Chaleur Renouvelable Tertiaire (CCRT). Ce contrat est conclu pour une durée de 4 ans.

Ainsi, le SIED 70 assure l'instruction et la gestion des dossiers de demande pour le financement des projets relatifs à la mise en place d'installations aux énergies renouvelables thermiques. Le SIED 70 assure également l'animation territoriale et la communication pour dynamiser le développement des énergies renouvelables thermiques et de récupération.

La convention signée entre le SIED 70 et l'ADEME fixe les objectifs suivants :

- Concrétisation de 20 projets répartis en : **16 installations bois énergie et réseaux** représentant 9 515 MWh et 6 354 ml de réseaux et **4 installations de géothermie** totalisant 217 MWh.

- Engagement financier de 4 300 980 € sur 4 ans. Le montant prévisionnel pour 2024 s'élevait à 532 220 €.

4 300 980 €

engagés sur 4 ans sur le département de la Haute-Saône

En 2024, 4 commissions d'attribution ont eu lieu et ont donné un avis favorable aux projets suivants :

N° dossier	Nom du maître d'ouvrage	Nature de l'opération	Montant de l'opération (€)	Montant d'aide (€) Fonds chaleur - ADEME	Indicateurs	
					MWh utiles	Longueur réseau de chaleur
A 009 CCRT	Commune de Magny-Vernois	Chaudière biomasse et réseau	779 868,94 €	108 360 €	258,00	
A 001 CCRT	Commune de Vouhenans	Chaudière biomasse et réseau	293 779,00 €	24 360 €	58,00	
B 002 CCRT	Commune de Theuley	Chaudière biomasse	33 091,89 €	11 550 €	27,50	
A 003 CCRT	Commune de Mollans	Chaudière biomasse	49 090,00 €	19 656 €	46,80	
A 006 CCRT	Conseil Départemental 70	Chaudière biomasse	90 000,00 €	29 820 €	71,00	
B 004 CCRT	Commune de Bouhans-et-Feurg	Géothermie sonde	68 679,53 €	18 100 €	18,10	120
A 015 CCRT	Commune de Bouligney	Chaudière biomasse et réseau	248 596,14 €	81 048 €	122,40	76
B 016 CCRT	SIED 70 Apremont	Chaudière biomasse et réseau	416 999,00 €	86 610 €	144,00	67
A 017 CCRT	SIED 70 Moimay	Chaudière biomasse et réseau	980 267,00 €	174 300 €	415,00	
A 012 CCRT	SIED 70 Gevigney-et-Mercey	Chaudière biomasse et réseau	1 339 623,00 €	269 000 €	685,00	
A 014 CCRT	SIED 70 Coisevaux	Chaudière biomasse et réseau	640 992,00 €	136 650 €	187,00	149
B 018 CCRT	SIED 70 Dampierre-sur-Salon	Chaudière biomasse et réseau	1 655 381,00 €	756 400 €	1 244,00	896
B 023 CCRT	SIED 70 Champlitte	Chaudière biomasse et réseau	1 656 253,00 €	537 640 €	917,00	566
Total				2 253 494,00 €	4 193,80	1 874

Les transferts de compétence - Réalisation de chaufferies bois

Depuis 2021, **10 communes** ont transféré la compétence « **chaufferie bois avec réseau de chaleur** » au SIED 70.

À noter que pour pouvoir financer ces projets, le SIED 70 a établi des partenariats avec des prestataires signataires de la **charte CEE « coup de pouce »** permettant d'obtenir des **CEE bonifiés pour le raccordement à un réseau de chaleur de bâtiments tertiaires** en remplacement de systèmes de chauffage aux énergies fossiles.

Nom du réseau de chaleur	Puissance bois	Puissance appoint	Bâtiments raccordés	Longueur du réseau de chaleur	Coût d'investissement	État du projet fin 2024
MOIMAY	400 kW		mairie, presbytère, association « pas à pas », particuliers	781 m	980 000 €	Notification des marchés de travaux
APREMONT	60 kW	80 kW	école, périscolaire, salle des fêtes	144 m	420 000 €	Travaux en cours
GEVIGNEY-ET-MERCEY	500 kW		ADAPEI (serres, annexes, château, vestiaires de la ferme), salle des fêtes, mairie, logements	640 m	1 340 000 €	Analyse des offres de travaux
COISEVAUX	180 kW		école, périscolaire, salle des fêtes	155 m	640 000 €	DCE travaux validé
CHAMPLITTE	910 kW		EHPAD, pôle scolaire, salle des fêtes, mairie, maison France Services	566 m	1 660 000 €	DCE travaux en cours d'élaboration
DAMPIERRE-SUR-SALON	910 kW		EHPAD, gendarmerie, logements « gendarmes » et « seniors »	900 m	1 660 000 €	Notification des marchés de travaux
FROTEY-LES-VESOUL	440 kW	750kW	mairie, salle des fêtes, écoles, périscolaire, crèche, bâtiments de l'AHSSSEA et de l'ADMR	960 m	1 500 000 €	DCE travaux en cours d'élaboration
NEUREY-LES-LA-DEMIE	400 kW	600 kW	EHPAD, Mairie, ferme à rénover, logements Habitat 70	759 m	1 840 000 €	DCE travaux en cours d'élaboration
LURE	1 700 kW	2 560 kW	lycée, ADAPEI, 2 Groupes scolaires, association MAS, 3 gymnases, centre aquatique, logements habitat 70	2 120 m	4 750 000 €	Notification du marché d'ATMO
FAVERNEY	600 kW	390 kW	salle des fêtes, gymnase, ancien groupe scolaire, cinéma, collège, micro-crèche, maison des services, gendarmerie, habitat 70	1 347 m	1 600 000 €	Etudes d'avant-projet sommaire rendues



COISEVAUX



GEVIGNEY-ET-MERCEY

Insertion paysagère des chaufferies biomasse

La régie des EnR

Dans le cadre de ses compétences optionnelles, le SIED 70 peut, pour les collectivités adhérentes et sur leur demande, exercer la **compétence relative aux travaux d'équipements et de services liés aux énergies renouvelables**.

Ainsi, depuis 2008, le SIED 70 a investi **2 703 620 € HT** pour la construction de trois chaufferies biomasse, des réseaux de chaleur, des sous-stations et pour les extensions des réseaux de chaleur.

Il a bénéficié de **1 319 286 € HT** d'aides publiques et de CEE.

Le SIED 70 gère ses installations en régie, dans le cadre du service public.

Les contrats d'approvisionnement en combustibles et les marchés d'exploitation/entretien ont été renouvelés en 2024 et attribués à :

Exploitation et Maintenance

Chaufferies de Gy, Marnay et Scey-sur-Saône
Entreprise DALKIA Vesoul

Approvisionnement en plaquettes forestières

Chaufferies de Gy et Marnay
Entreprise GIRARD ENERGIE BOIS de Fertans
Plaquettes forestières criblées P31F05M25
Chaufferie de Scey-sur-Saône
Entreprise BONNAVENTURE d'Ancier
Plaquettes forestières criblées P31F01M35

Approvisionnement en fioul

Chaufferies de Marnay et Scey-sur-Saône
Entreprise THEVENIN et DUCROT
Agence de Chevigny-Saint-Sauveur

Bilan global des 3 réseaux de chaleur en activité

1 370 kW de puissance bois-plaquettes
2 050 kW de puissance fioul
200 kW de puissance granulés (chaufferie de Gy)
3 854 ml de réseaux de chaleur
36 bâtiments raccordés dont 3 collèges, 3 gymnases, 2 maisons de retraite, 4 écoles, 1 pôle éducatif, 1 salle de concerts, 11 bâtiments publics et 11 particuliers
34 848 m² de surfaces chauffées
3 812 MWh produits
2 666 MWh facturés
592 tonnes de bois plaquettes forestières livrées pour alimenter les chaudières principales
181 433 litres de fioul consommés en appoint et secours
35 tonnes de granulés consommée en appoint et secours
111 038 MWh d'électricité utilisés pour le fonctionnement des équipements en chaufferie
70 % de rendement moyen des réseaux de chaleur
371 tonnes d'émissions de CO₂ évitées

592

tonnes de plaquettes forestières livrées

1 794 MWh

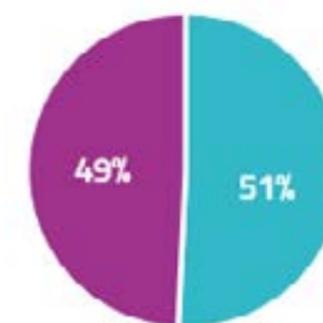
produits avec des plaquettes forestières

142 MWh

produits avec des granulés

1 876 MWh

produits par du fioul



Énergie fossile
Bois-plaquettes

Part d'énergie produite

Zoom sur le réseau de chaleur de Scey-sur-Saône

Informations générales

Mise en service : septembre 2008
 Bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 salle des fêtes, 2 écoles, 1 mairie, 1 salle de concerts et des logements.
 Surfaces chauffées : 12 316 m²
 Longueur du réseau : 1 527 ml
 Puissance de la chaudière bois : 550 kW
 Puissance des chaudières fioul : 1 000 kW
 Coût d'investissement initial : 761 700 € HT avec un co-financement de 76 % du FEDER, de l'ADEME et du Conseil départemental de la Haute-Saône
 Coût d'investissement pour le raccordement du DOJO en 2021 : 18 900 € HT avec un co-financement de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et du SIED 70
 Coût d'investissement pour le raccordement de la Médiathèque et d'Echo System en 2023 : 177 000 € HT avec un co-financement de 79 % des CEE « coup de pouce », du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et de l'État

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 0 tonne livrée en raison du non fonctionnement de la chaudière bois - conséquence de l'incendie de décembre 2023
 Fioul : 141 619 litres livrés

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 1 412 MWh
 Arrêt de la saison de chauffe 2022-2023 : 17 mai 2024
 Démarrage de la saison de chauffe 2024-2025 : 30 septembre 2024
 Rendement du réseau : 69 %
 Énergie facturée aux abonnés : 978 MWh

Pour rappel, fin 2023, la chaufferie collective biomasse de Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin subissait un incendie accidentel. Peu de jours après, Engie solutions, alors exploitant de la chaufferie, mettait en place une chaufferie en conteneur de 1 MW au fioul.

A la fin de la saison de chauffe 2023-2024, ENGIE Solutions, dont le marché se terminait en août 2024 a enlevé sa chaufferie conteneur.

En septembre 2024, le SIED 70 a contractualisé avec l'entreprise CHAUDIERES LOCATION qui est venue installer une chaufferie en conteneur au fioul pour démarrer la saison de chauffe 2024-2025, dans l'attente de travaux de réparation prévus en 2025 pour une remise en fonctionnement de la chaufferie biomasse au démarrage de la saison de chauffe 2025-2026.

SCEY-SUR-SAÔNE



Travaux réalisés en 2024	
Chaufferie en conteneur	Enlèvement par ENGIE solutions en fin de saison de chauffe 2023-2024
	Mise en place par le SIED 70 pour la saison 2024-2025
	Remplacements
Chaufferie	Sonde LORA pour le suivi de la température chaufferie mobile
	Groupe maintien de pression
	Pompe réseau primaire
	Travaux
Chaufferie	Remise en état désemboueur réseau

Zoom sur le réseau de chaleur de Gy

Informations générales

Mise en service : novembre 2014
 3 bâtiments raccordés : 1 collège, 1 gymnase, 1 pôle éducatif, 1 EHPAD
 Surfaces chauffées : 8 052 m²
 Longueur du réseau : 695 ml
 Puissance de la chaudière plaquettes : 220 kW
 Puissance de la chaudière granulés : 200 kW
 Puissance de la chaudière fioul : 250 kW
 Coût d'investissement initial : 430 300 € HT avec un co-financement de 31 % du Conseil départemental de la Haute-Saône et du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté
 Coût d'investissement pour le raccordement du pôle éducatif en 2021 : 24 408 € HT avec un co-financement de 43 % du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 162 tonnes livrées
 Granulés : 35 tonnes livrées
 Fioul : 6 779 litres livrés pour l'appoint-secours de l'EHPAD

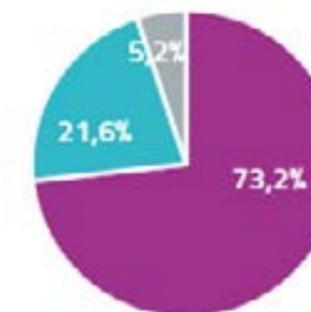
Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 657 MWh
 Arrêt de la saison de chauffe 2023-2024 : 30 mai 2024
 Démarrage de la saison de chauffe 2024-2025 : 21 septembre 2024
 Rendement du réseau : 84 %
 Énergie facturée aux abonnés : 554 MWh

En 2024, les travaux pour le raccordement de l'EHPAD ont été réalisés pour un montant d'investissement de 249 012 € HT, co-financé à 63 % par l'État, le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et les CEE coup de pouce.



Travaux réalisés en 2024	
	Remplacements
Chaufferie	Remplacement ventilateur variateur chaudière plaquette
	Remise en état arbre réducteur
	Remise en état 2 vis alimentation de chaudière plaquette
	Contrôle réglages chaudières, régulation et cascade par le constructeur
Sous-stations	Remplacement de la régulation de la sous-station du périscolaire
	Remplacement vannes d'arrêt et manomètre sous station Gymnase



■ Granulés
 ■ Bois-Plaquettes
 ■ Fioul

Part d'énergie produite

Zoom sur le réseau de chaleur de Marnay

Informations générales

Mise en service : septembre 2015
21 bâtiments raccordés : 1 collège + logements de service, 1 gymnase, les écoles et périscolaire, 1 MARPA, 1 gendarmerie + logements de service, 2 bâtiments publics, 1 immeuble de logements Habitat 70, 11 particuliers
Surfaces chauffées : 14 480 m²
Longueur du réseau : 1 630 ml
Puissance des chaudières plaquettes : 2 x 300 kW
Puissance de la chaudière fioul : 800 kW
Coût d'investissement : 1 042 300 € HT avec un co-financement de 28 % du Conseil départemental de la Haute-Saône, du FEDER, et de l'ADEME.

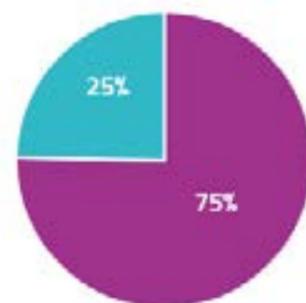
Approvisionnement de la chaufferie

Plaquettes forestières : 430 tonnes livrées
Fioul : 33 035 litres livrés

Production d'énergie

Énergie fournie au réseau : 1 743 MWh
Arrêt de la saison de chauffe 2023-2024 : 14 juin 2024
Démarrage de la saison de chauffe 2024-2025 : 21 septembre 2024
Rendement du réseau de chaleur : 65 %
Énergie facturée aux abonnés : 1 135 MWh

Travaux réalisés et équipements remplacés en 2024		
	Remplacements	Travaux
Chaufferie	Remplacement platine de puissance pour chaudière à plaquette	Remise en état ensemble engrenage pignon chaudière bois 2 et remplacement chaîne chaudière bois 1
	Remplacement de 2 sondes niveau trémie deux chaudières	Contrôle et réglage régulation et cascades des deux chaudières bois
	Remplacement segments de gradins sur les deux chaudières	Vérification défaut compteurs Mbus en chaufferie et sous station
	Remplacement alimentation du coffret des vis SILO	
	Remplacement servomoteur vanne 3V chaudière 2	
Sous-stations	Remplacement régulateur sous-station M. JOLY	
	Remplacement 2 vannes d'arrêt et 2 purgeurs d'air sous-station collège	
	Remplacement régulateur sous-station BVB	



■ Énergie fossile
 ■ Bois-Plaquettes

Part d'énergie produite

Les Générateurs

Les attentes et besoins sont forts, dans le domaine des énergies renouvelables où les élus sont de plus en plus sollicités.

Le SIED 70, en partenariat avec les 7 autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté et, grâce à l'appui financier de l'ADEME à hauteur de 40 %, a mis en place le dispositif « Les Générateurs - Territoire d'Énergie Bourgogne-Franche-Comté ».



Ce réseau de 4 conseillers répartis sur le territoire régional a pour but d'accompagner les collectivités dans la concrétisation de projets éoliens et photovoltaïques de grande taille sur leurs territoires.

Ainsi, l'accompagnement n'est pas strictement technique. Il revêt plusieurs autres dimensions :

- **Politique-stratégique** (options de portage du projet) ;
- **Juridique-financière** (loyers-indemnités, fiscalité) ;
- **Partenariale** (notamment avec les communes environnantes + l'EPCI concerné) ;
- **Participative-citoyenne** (dont financement citoyen et enjeu de meilleure acceptabilité des projets).

Régulièrement à la rencontre des élus, M. Jean-Pierre VALLAR, affecté au secteur de la Haute-Saône, a participé au salon des maires et des élus de Haute Saône le 3 mai 2024 et au Comité départemental énergétique de la Haute-Saône sur ZAER et révision du S3REnR du 18 décembre 2024.

Par ailleurs, il a rencontré 13 communes de Haute-Saône suite à leurs sollicitations dans le cadre de projets de production d'énergies renouvelables (éolien ou photovoltaïque).

Les sociétés d'économie mixte locales

La Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet aux collectivités de rentrer dans le capital de sociétés qui produisent des énergies renouvelables.

Le SIED 70 a ainsi pris des participations, en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de la Côte-d'Or et la Région Bourgogne-Franche-Comté dans la SEM « Côte-d'Or Énergies » afin de développer des projets éoliens et photovoltaïques sur le territoire des 2 départements.

Il peut également prendre part directement dans les sociétés de projet pour les installations situées sur la Haute-Saône.

La SEM Côte-d'Or Énergies a continué à développer, en partenariat avec le SIED 70 et la Commune, le projet de centrale photovoltaïque de Courchaton (Parc des Roches Bleues – puissance : 4 MWh développée sur 5 Ha avec une production attendue de 4 800 MWh/an). Le permis de construire, obtenu en 2023, a fait l'objet d'un modificatif et d'un nouvel arrêté d'autorisation (reçu le 16 janvier 2025).

Une réunion publique a eu lieu le 19 juin 2024 afin d'encourager les citoyens à investir dans le projet.

La SEM Côte-d'Or Énergies et le SIED 70 ont également œuvré en partenariat avec la commune de Chaux-la-Lotière à un projet de centrale photovoltaïque au sol (puissance projetée de 4 à 6 MWh).

Après une présentation du projet devant les services de la DDT et la CDPENAF, 2 comités de pilotage ont permis d'aboutir à la création de la SA « Le grand Plain de soleil » incluant également la Communauté de communes du Pays Riolois et la commune de Boulton comme actionnaires.

Le photovoltaïque

Le SIED 70 peut assurer la **maîtrise d'ouvrage d'équipements photovoltaïques en vente totale** pour les collectivités qui lui transfèrent la compétence « **Production d'électricité renouvelable** ». Avant ce transfert, les services du SIED 70 établissent une note d'opportunité pour vérifier le potentiel productible de l'installation photovoltaïque et les coûts d'investissement et d'exploitation.

En 2024, **9 collectivités** ont fait une demande pour l'établissement de notes d'opportunité.

3 notes d'opportunités ont été réalisées par les Économies de Flux pour des **installations en vente totale**. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de **337 kWc** pour une productivité annuelle de **365 MWh** et un coût d'investissement estimé à **395 925 € HT**.

8 notes d'opportunités pour de l'**autoconsommation individuelle** ont été réalisées par les Économies de Flux. Le potentiel de ces installations s'élève à une puissance de **151 kWc** pour une productivité annuelle de **161 MWh** avec un taux d'autoconsommation moyen de **37 %** et un coût d'investissement estimé à **202 100 € HT**.

Depuis 2019, 20 communes ont transféré leur compétence au SIED 70 pour l'**installation de panneaux photovoltaïques en toiture en vente totale**. Au cours de l'année, le SIED 70 a **mis en service 4 nouvelles installations**. Il s'agit des installations de productions photovoltaïques du préau de l'école d'**Echenoz-la-Méline**, la mairie-salle des fêtes de **Colombe-lès-Vesoul**, la Mairie de **Franchevelle** et la Médiathèque de **Saint-Loup-sur-Semouse**. Ces 4 installations représentent une puissance totale de **116 kWc** pour une productivité en 2024 de **71,54 MWh**. Pour ces installations, le SIED 70 a investi **192 968 € HT**.

Le marché de travaux pour le projet photovoltaïque de **19 kWc** sur la mairie de **Preigney** a été notifié. Les panneaux ont été posés sur le bâtiment en 2024 et seront mis en service courant 2025 après les travaux de raccordement au réseau électrique.

Depuis 2019, c'est ainsi **9 installations photovoltaïques, gérées par le SIED 70, qui produisent de l'électricité.**

9

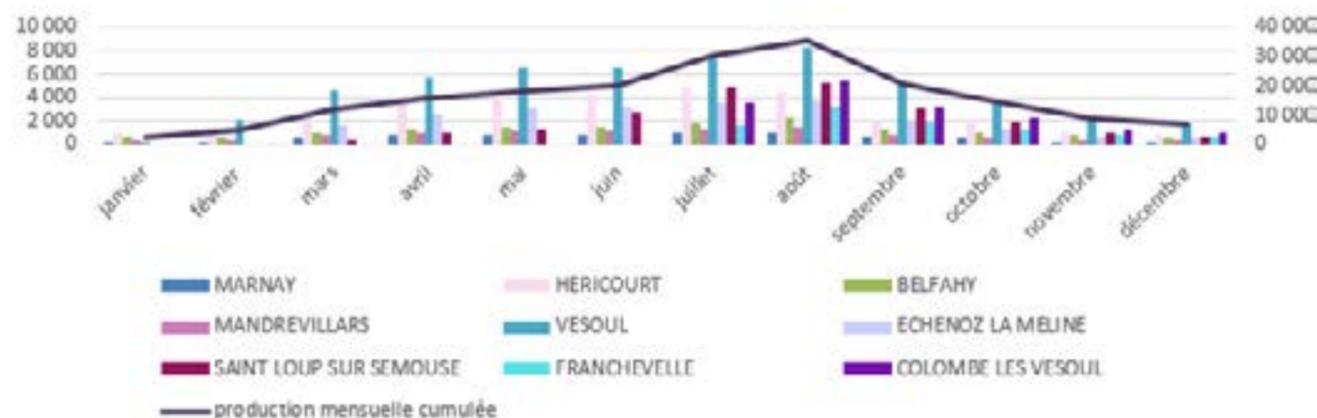
installations photovoltaïques gérées par le SIED 70

190

MWh de production d'électricité solaire en 2024

232

kWc de puissances photovoltaïques installées depuis 2019



Production photovoltaïque 2024 en kWh

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Marnay

Cette unité de production photovoltaïque est composée de **24 panneaux** d'une puissance totale de **7,9 kWc** pour un investissement de **15 353 € HT**. En 2024, sa production d'électricité a été de **7 260 kWh** et l'installation a généré une recette de **1 191 €**.



Production électricité 2024 - Marnay

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Belfahy

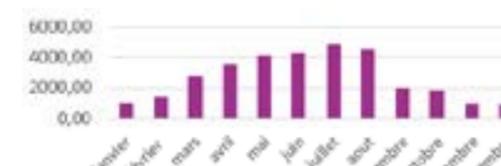
Cette unité de production photovoltaïque est composée de **35 panneaux** d'une puissance totale de **14 kWc** pour un investissement de **24 209 € HT**. En 2024, sa production d'électricité a été de **14 142 kWh** et l'installation a généré une recette de **1 588 €**.



Production électricité 2024 - Belfahy

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Héricourt

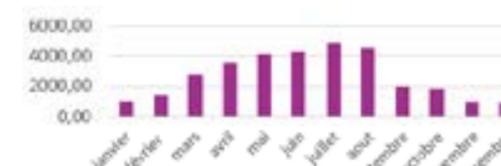
Cette unité de production photovoltaïque est composée de **112 panneaux** d'une puissance totale de **35 kWc** pour un investissement de **63 595 € HT**. En 2024, sa production d'électricité a été de **34 773 kWh** et l'installation a généré une recette de **4 047 €**.



Production électricité 2024 - Héricourt

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Mandrevillars

Cette unité de production photovoltaïque est composée de **22 panneaux** d'une puissance totale de **8,8 kWc** pour un investissement de **16 122 € HT**. En 2024, sa production d'électricité a été de **10 461 kWh** et l'installation a généré une recette de **1 797 €**.



Production électricité 2024 - Mandrevillars

Production d'électricité d'origine photovoltaïque à Vesoul

Cette unité de production photovoltaïque est composée de **126 panneaux** d'une puissance totale de **50,4 kWc** pour un investissement de **83 010 € HT**. En 2024, sa production d'électricité a été de **54 987 kWh**.



Production électricité 2024 - Vesoul

Les aides au solaire thermique et photovoltaïques en autoconsommation

En 2024, le SIED 70 n'a pas notifié d'aides à l'investissement pour des installations solaires thermiques, ni pour des installations photovoltaïques en autoconsommation.

L'hydroélectricité

A la suite des résultats des études APS pour le projet de la microcentrale hydroélectrique de Pont-sur-l'Ognon, les estimations d'investissement ayant fortement augmenté, les élus du SIED 70 et du SIBHVO n'ont pas souhaité poursuivre le projet.



Borne de recharge rapide installée à Ancier en août 2024

ÉLECTRO-MOBILITÉ

Un important maillage

Le territoire départemental est actuellement couvert par **43 bornes de recharge dites « accélérées »** installées en 2018 et **9 bornes dites « rapides »** mises en service en 2023 et 2024. Situées à proximité de centres d'intérêt (centre bourg, commerces, musées, ...) et d'axes de circulation importants, elles sont accessibles 24h/24h et 7j/7j.

Les bornes dites « accélérées » sont chacune équipées de 2 points de charge (Prise T2 22 kW et prise classique 3 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type RENAULT Zoé en 2h30.

Les bornes dites « rapides » sont chacune équipées de 3 points de charge (Câble Combo, Chademo jusqu'à 150 kW et prise T2 22 kW), elles permettent une charge complète pour un véhicule équipé de batteries de 50 kWh type PEUGEOT e-208 en 30 minutes.

Un nouveau marché global de performance

Fin 2024, un nouveau marché global de performance a été contracté en groupement avec 6 des autres syndicats d'énergie de Bourgogne-Franche-Comté.

Le système mis en place respecte toujours le **principe d'interopérabilité** : les usagers de Haute-Saône peuvent accéder aux bornes d'autres départements (à leurs tarifs) et inversement. Les badges peuvent être commandés en ligne : <https://www.electromaps.com/fr/partenaires/citeos/bfc>

Une fréquentation stable mais une augmentation du nombre d'utilisateurs

Charges accélérées

2024 est la seconde année de tarification payante des recharges après 5 ans de gratuité. Le service a enregistré **2 440 utilisateurs différents** à la fin de l'année 2024 contre 1 880 utilisateurs en 2023.

En 2024, **5 % de ces utilisateurs** représentent environ **50 % des charges**, qui durent en moyenne 3h00. Les six bornes les plus utilisées dans le département, principalement implantées en milieu urbain, représentent 42 % des charges.

En 2024, environ **9 295 sessions de charge ont été enregistrées** pour une énergie totale délivrée de 165 000 kWh.

2 440

utilisateurs

9 295

sessions de charges enregistrées



Évolution du nombre de charges « accélérées » entre 2018 et 2024

■ Nombre de charges

Charges rapides

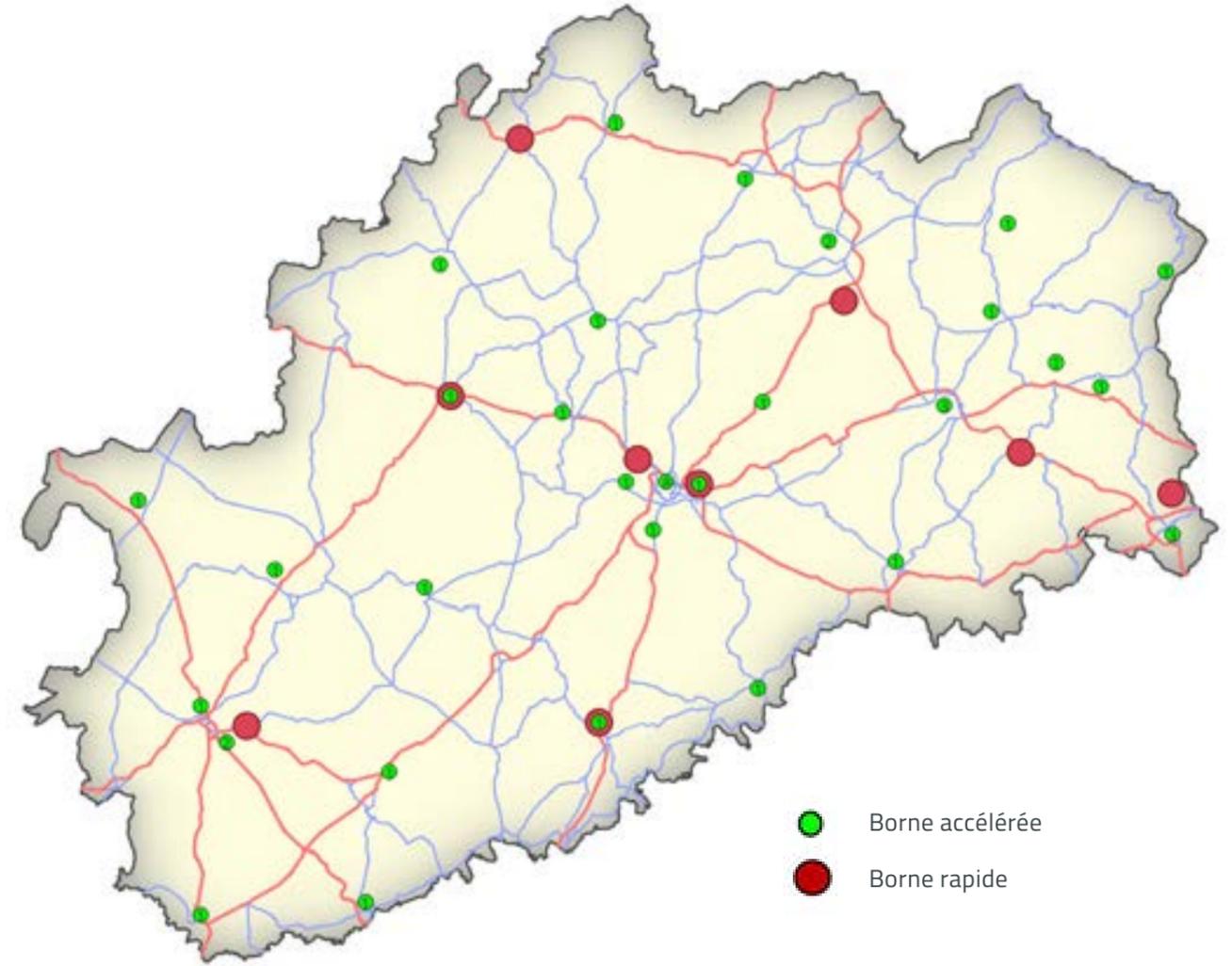
En 2024, une 9^{ème} borne de recharge dite « rapide » a été mise en service, toujours à destination principale des usagers itinérants. D'une puissance de 150 kVA, ces bornes rapides sont implantées le long des axes routiers structurants du département.

9

bornes de recharge « rapide » en service



Évolution du nombre de charges « rapides » depuis 2023



Déploiement des bornes de recharge au 31/12/2024

Tarifification 2024 (depuis le 29/04/2024)



Charges rapides
0,60 € / kWh
+ 0,20 € / min
dès la charge
complète du véhicule



Charges accélérées
0,40 € / kWh
+ 0,20 € / min
au delà de 30 minutes
après la charge complète
du véhicule (sauf entre 22h et 8h)

De nouvelles bornes à venir

Fin 2023, le SIED 70 a obtenu un nouveau financement à hauteur d'environ 80 % de l'État, par l'intermédiaire du Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification et du programme ADVENIR.

Ce déploiement, débuté courant 2024, permettra à terme l'installation de 5 bornes à recharge « rapide » supplémentaires et 4 nouvelles bornes à recharge « accélérée » à courant continu.

Directeur de la publication : Jean-Marc JAVAUX
Responsable de la rédaction : Fabrice TONGHINI
Crédits photographiques : SIED 70, Soliha
Conception graphique : SIED 70
Impression : Imprimerie Repro-System, 70 000 Vesoul
Tirage : 600 exemplaires

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

1 rue Max Devaux - VESOUL
03 84 77 00 00 | contact@sied70.fr | www.sied70.fr



Scannez et
retrouvez toutes
les Actualités du SIED 70
sur www.sied70.fr



territoire
d'énergie

HAUTE-SAÔNE · SIED 70